

Août 2023



Suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e année

Principes de communication des acquis



Ministère de
l'Éducation et des
Services à la petite enfance

Cette version du document *Suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e année : Principes de communication des acquis* a été revue en août 2023 de manière à inclure des liens vers les Principes de suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e année, qui ont pris effet le 1^{er} juillet 2023. Elle apporte aussi de nouvelles précisions sur la manière de communiquer les acquis des élèves ayant des besoins particuliers et sur les usages du bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme, ainsi qu'une section Questions fréquentes actualisée.

Table des matières

Introduction.....	5
Raison d'être	5
Programmes d'études, évaluation en classe et suivi des acquis	5
Rappel des faits	6
Les programmes d'études du Ministère	6
Communication des acquis	6
Implication de l'élève, des parents et des parents substituts.....	8
Les principes.....	8
Recueil des preuves d'apprentissage	9
Enseignement, évaluation et communication des acquis	9
Recours aux normes d'apprentissage.....	9
Évaluation.....	10
Évaluation dans le cadre de l'apprentissage par le jeu	11
Évaluation et suivi des acquis pour tous les élèves	11
Pratiques d'évaluation respectueuses des cultures	12
Pratiques d'évaluation inclusives	13
Pratiques de suivi des acquis inclusives.....	16
Élèves en apprentissage de la langue anglaise et élèves en apprentissage de la langue française	16
Évaluation en classe.....	18
Évaluation critérielle	19
Évaluation par rapport aux normes d'apprentissage	19
Évaluation par rapport aux objectifs d'apprentissage personnels	20
Outils d'évaluation	21
Barèmes de notation	21
Listes de contrôle	23
Observations consignées par écrit	23

Communiquer les acquis scolaires.....	24
Types de suivi des acquis.....	24
Rapport d'étape par écrit.....	25
Bilan des acquis.....	26
Bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme.....	27
L'échelle de compétence du Ministère.....	27
Les indicateurs de compétence.....	28
Utilisation de l'échelle de compétence du Ministère.....	30
Cotes et pourcentages.....	31
Attribution de cotes et de pourcentages.....	32
Attribution d'une cote comme note finale.....	32
Acquis non démontrés.....	32
Considérations sur l'utilisation de la cote « IE » de la maternelle à la 9 ^e année.....	33
Considérations sur l'utilisation de la cote « IE » en 10 ^e , 11 ^e et 12 ^e année.....	33
Note de passage et équivalence accordée.....	34
Accompagnement des élèves dans la transition du système de cotes à l'échelle de compétence.....	35
Appréciation.....	36
Suivi des habitudes d'apprentissage et de la participation de l'élève.....	37
Commentaires de l'enseignant sur l'assiduité.....	37
Commentaires de l'enseignant sur les domaines susceptibles d'amélioration.....	37
Distinction entre suivi des habitudes d'apprentissage et de la participation et suivi des acquis.....	37
Considérations lors du suivi des habitudes d'apprentissage et de la participation de l'élève.....	38
Rédaction des appréciations.....	39
Exemples d'appréciations.....	40
Réflexion sur les compétences essentielles et choix d'objectifs.....	41
Conditions et formes de la réflexion sur les compétences essentielles et du choix d'objectifs...41	41
Contexte.....	41
Accompagnement de l'élève dans sa réflexion sur les compétences essentielles.....	42
Accompagnement de l'élève dans le choix d'objectifs.....	43
Réflexion sur les compétences essentielles et choix d'objectifs au premier cycle de l'élémentaire.....	43

Exemples de formes de réflexion sur les compétences essentielles et de choix d'objectifs	44
Programmation	50
Fréquence	50
Calendriers des communications	51
Exemples de calendriers de suivi.....	51
Rencontres	54
Conseils pour une rencontre fructueuse.....	54
Passage et redoublement.....	56
Passage.....	56
Redoublement.....	56
Passage avec soutien.....	56
Exemples d'interventions pour aider les élèves à répondre aux normes d'apprentissage ...	57
Remerciements	59
Annexes.....	60
Annexe A : Définitions	60
Annexe B : Rôles et responsabilités.....	62
Annexe C : Questions fréquentes	64
Annexe D : Ressources	79

Introduction

Raison d'être

Le présent document a pour objet d'aider le corps enseignant, la direction et le personnel des écoles et des conseils scolaires à mettre en œuvre les nouveaux principes pour le suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e année. La première partie, intitulée Rappel des faits, retrace la genèse des principes pour le suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e année. La deuxième partie, intitulée Recueil des preuves d'apprentissage, propose des pratiques et des stratégies pour recueillir et évaluer les informations démontrant les acquis de l'élève. La troisième partie, intitulée Communication des acquis, propose des pratiques et des stratégies pour traduire les preuves recueillies en informations claires et utiles sur les progrès de l'élève et précise les conditions à respecter.

Programmes d'études, évaluation en classe et suivi des acquis

Les programmes d'études, les évaluations en classe et le suivi des acquis scolaires sont interreliés. Les programmes d'études fixent les normes d'apprentissage guidant l'enseignement et les évaluations en classe. Les évaluations reposent sur l'emploi d'une vaste gamme de méthodes et d'outils pédagogiques pour décrire et évaluer les progrès de l'élève par rapport aux normes d'apprentissage fixées par le Ministère. Les pratiques d'évaluation judicieuses servent de base à une communication constructive et adaptée aux besoins donnant à l'élève et à ses parents et parents substituts une idée claire des progrès accomplis dans son parcours d'apprentissage et des objectifs à atteindre.





Rappel des faits

Les programmes d'études du Ministère

Les programmes d'études du Ministère se caractérisent par leur souplesse et par la priorité accordée à la littératie, à la numératie et aux principes d'apprentissage des peuples autochtones. Ils favorisent l'apprentissage approfondi par un enseignement fondé sur les concepts et axé sur les compétences. Ces programmes d'études ont pour objet la formation de citoyens instruits, aptes à mener une réflexion critique et originale et à communiquer leur pensée, et faisant preuve de responsabilité personnelle et sociale dans tous les aspects de leur vie. Les programmes d'études respectent la manière de penser, d'apprendre et de progresser des élèves et les préparent à l'apprentissage efficace dans un monde en constante mutation tout au long de leur vie.

Communication des acquis

La communication des acquis a pour objet de faire en sorte que :

- les élèves participent à des conversations constructives qui les aident à se sentir responsables de leur rôle dans l'approfondissement de leurs connaissances;
- les parents et parents substitués soient bien informés, qu'ils participent au dialogue et aux décisions concernant l'éducation de leur enfant et qu'ils comprennent ce qu'il faut faire pour promouvoir son apprentissage et sa progression;

L'emploi de l'échelle de compétence du Ministère (de la maternelle à la 9^e année) ou des cotes et pourcentages (10^e, 11^e et 12^e années) donne aux élèves, ainsi qu'à leurs parents et parents substitués, une idée claire des compétences déjà acquises et des domaines susceptibles d'amélioration. L'évaluation en classe et la communication des acquis centrées sur le niveau de compétence de l'élève par rapport aux normes d'apprentissage établies plutôt que sur les notes incitent l'élève à s'investir davantage et favorisent un apprentissage approfondi qui se transpose dans la vie en dehors de la classe.



Accent sur la compétence

- Met l'accent sur l'acquisition de connaissances plutôt que sur la note.
- Tient compte des acquis les plus récents plutôt que de la moyenne du trimestre.
- Souligne la nature constante de l'apprentissage au lieu de signaler son achèvement.
- Inclut tous les élèves.
- Maintient les normes élevées du Ministère.

L'appréciation accompagnant l'indicateur de compétence ou la cote et le pourcentage donnent aux élèves, ainsi qu'à leurs parents et parents substituts, une idée claire des compétences déjà acquises et des domaines susceptibles d'amélioration. L'appréciation consiste à coucher par écrit des remarques indiquant avec concision les points forts de l'élève ou à consigner les conversations décrivant ses acquis par rapport aux normes d'apprentissage, ainsi qu'à cerner les domaines qu'il y a lieu d'améliorer. L'approche centrée sur les points forts reconnaît que l'acquisition de savoirs est un processus dynamique et holistique et que les acquis sont démontrés de manière différente et à un rythme différent par chaque élève.



Appréciation

- Porte sur ce que l'élève peut faire et ce qu'il ou elle s'efforce de réaliser.
- Explique clairement les domaines à améliorer et les stratégies pour y arriver.
- Rend compte de ses acquis dans les disciplines étudiées à ce moment.
- Donne un avis sur les habitudes d'apprentissage de l'élève et sur son niveau de participation.



Importance de la réflexion sur les compétences essentielles et le choix d'objectifs

- Les compétences essentielles (communication, réflexion et compétence personnelle et sociale) font partie du programme d'études du Ministère et déterminent la formation de citoyens instruits.
- La réflexion et le choix d'objectifs impliquent l'élève dans son processus d'apprentissage.
- L'élève qui sait réfléchir et se fixer des buts saura poursuivre des perspectives d'avenir tout en développant la confiance, les savoirs et les compétences nécessaires pour réussir dans un monde en perpétuelle mutation.

La réflexion et le choix d'objectifs sont des éléments importants de l'apprentissage et du développement de l'élève, tant à l'école que dans la vie. La réflexion sur les compétences essentielles et le choix des objectifs fait intervenir l'élève dans le processus d'évaluation et lui donne voix au chapitre de son éducation. L'élève peut alors prendre la responsabilité de son apprentissage, indiquer à ses enseignants et à ses parents et parents substituts comment l'aider à atteindre ses objectifs et développer une mentalité d'apprentissage continu qui perdure au-delà de l'école. Un nombre grandissant d'études montrent que la réflexion donne à l'élève une plus

grande confiance en ses capacités et un sentiment de satisfaction à l'égard de ses études.

Le bilan fait en 10^e, 11^e et 12^e années a pour objet d'informer les élèves et leur famille des conditions d'obtention du diplôme et des lacunes qui restent à combler. Ces informations permettent à l'élève de prendre en main son avenir. Lorsque les parents et parents substituts savent quels sont les cours et les évaluations du Ministère que l'élève doit avoir à son actif pour obtenir son diplôme, ils sont mieux à même de l'aider à se préparer à la vie après le secondaire.



Bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme

- Remis à l'élève en 10^e, 11^e et 12^e années.
- A pour objet de donner à l'élève et à sa famille l'information dont ils ont besoin pour planifier la fin des études secondaires.
- Permet de s'assurer que l'élève remplit toutes les conditions d'obtention du diplôme.
- Attire l'attention, bien à l'avance, sur les domaines qui nécessitent une attention particulière.

Implication de l'élève, des parents et des parents substitués

L'élève, les parents, les parents substitués et les enseignants sont tous des partenaires dans l'acquisition de savoirs et l'approfondissement de l'expérience d'apprentissage de l'enfant. S'ils disposent d'informations utiles sur les acquis de l'élève qui leur sont communiquées d'une manière pratique et dans un langage clair et accessible, l'élève, les parents, les parents substitués, les enseignants et les administrateurs peuvent combiner leurs efforts pour stimuler l'apprentissage en amont. Les présents principes garantissent la participation de l'élève et de ses parents et parents substitués au dialogue sur l'acquisition de savoirs et sur les meilleurs moyens de la soutenir et de la promouvoir. Il est utile pour l'élève et pour ses parents et parents substitués de connaître ses points forts et les domaines qui nécessitent une attention particulière; l'élève peut alors recevoir du soutien en temps opportun.

Une communication régulière, pertinente et constructive renforce la relation entre les parents et parents substitués, l'élève, les enseignants, les administrateurs et la communauté et reconnaît implicitement que l'éducation des enfants est l'affaire de tous. Les parents ont indiqué préférer recevoir des échos clairs et concis qui expliquent où en est leur enfant dans son apprentissage et attirent leur attention sur les domaines à améliorer. Il n'y a toutefois pas lieu pour l'enseignant de résumer les plans de cours ou les normes d'apprentissage des programmes d'études.

Par ailleurs, la communication reflète la valeur et la sagesse des principes d'apprentissage des peuples autochtones, selon lesquels « l'apprentissage est holistique, introspectif, réflexif, expérientiel et relationnel (centré sur l'interdépendance, les relations réciproques et le sentiment d'appartenance) » et « reconnaît les rôles et les responsabilités des différentes générations ».

Les principes

Les [Principes de suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e année](#) ont pris effet le 1^{er} juillet 2023. Leur autorité découle des règlements et arrêtés ministériels suivants :

- Règlement 265/89 de la Colombie-Britannique : [Règlement des écoles \(PDF en anglais\)](#)
- Arrêté ministériel 93/22 : [Arrêté sur le programme d'études du secondaire deuxième cycle \(PDF en anglais\)](#)
- Arrêté ministériel 150/89 : [Arrêté sur les élèves ayant des besoins particuliers \(PDF en anglais\)](#)
- Arrêté ministériel 190/91 : [Arrêté sur les dossiers scolaires permanents \(PDF en anglais\)](#)
- Arrêté ministériel 184/23 : [Arrêté sur les rapports d'étape \(PDF en anglais\)](#)
- Arrêté ministériel 192/94 : [Arrêté sur l'expression des notes en cotes \(PDF en anglais\)](#)
- Arrêté ministériel 231/19 : [Arrêté sur le guide du programme d'études \(PDF en anglais\)](#)
- Arrêté ministériel 295/95 : [Arrêté sur les disciplines obligatoires \(PDF en anglais\)](#)
- Arrêté ministériel 638/95 : [Arrêté sur les plans d'apprentissage personnalisés \(PDF en anglais\)](#)



Recueil des preuves d'apprentissage

Cette partie du document propose des méthodes recommandées pour soutenir la mise en œuvre des principes pour le suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e année. Les pratiques d'évaluation judicieuses servent de base à une communication efficace des acquis, permettant de recueillir des informations reflétant fidèlement les progrès accomplis par l'élève dans son parcours d'apprentissage. La première partie du chapitre, intitulée [Recueil des preuves d'apprentissage](#), présente les méthodes et les stratégies permettant de recueillir et analyser les informations permettant d'évaluer les acquis de l'élève. La seconde partie du chapitre, intitulée [Évaluation en classe](#), propose des méthodes et des stratégies pour traduire les informations recueillies en une communication claire et constructive des acquis de l'élève.

Enseignement, évaluation et communication des acquis

L'enseignement, l'évaluation et la communication des acquis s'imbriquent dans une relation pédagogique cyclique ou spirale. L'évaluation de l'élève se produit tout au long du cycle d'apprentissage. Les informations recueillies lors des évaluations servent de base à l'enseignement. Le retour constant de ces informations aux élèves les incite à reconnaître leurs accomplissements et à se fixer des objectifs d'apprentissage, ce qui les amène à s'investir davantage dans le processus d'apprentissage.

Recours aux normes d'apprentissage

L'évaluation des acquis de l'élève se fait selon les normes d'apprentissage définies dans les programmes d'études du Ministère. Ces normes sont des énoncés explicites de ce que les élèves devraient pouvoir faire (compétences disciplinaires) et de ce qu'ils devraient savoir (contenu) dans chaque domaine d'apprentissage à un niveau scolaire donné. En Colombie-Britannique, les normes d'apprentissage décrivent ce que les écoles sont tenues d'enseigner et ce que les élèves sont censés apprendre.

En partant des normes d'apprentissage, les enseignants et, s'il y a lieu, les élèves définissent des critères observables, centrés sur les points forts et tenant compte du stade de développement de l'élève pour évaluer ses acquis. Ces critères servent alors de base à l'évaluation et la communication des acquis.

Évaluation

L'évaluation est le recueil systématique d'informations montrant ce que les élèves savent, ce qu'ils comprennent, et ce qu'ils peuvent faire de leurs connaissances. Elle doit être formative, continue, collaborative et fondée sur un ensemble de critères convenus en relation avec les normes d'apprentissage. Par l'évaluation, l'enseignant peut aider l'élève à réorienter ses efforts, à améliorer ses compétences et à se fixer des objectifs d'apprentissage.

L'évaluation obtient les meilleurs résultats lorsqu'elle est :

- formative et intégrée dans le cycle d'apprentissage;
- différenciée;
- construite de concert avec l'élève;
- fondée sur les points forts et incluant la définition d'objectifs;
- transparente pour tous les partenaires dans le processus d'apprentissage.



Évaluation formative

- Promeut l'acquisition de savoirs pendant le processus d'apprentissage.
- Sa nature immédiate et personnelle aide l'élève à prendre conscience de ses idées fausses et à utiliser les informations reçues pour se fixer de nouveaux objectifs d'apprentissage.
- Pas toujours une évaluation; peut servir à vérifier que les connaissances enseignées ont été comprises et guider les décisions de l'enseignant.



Évaluation différenciée

Une démarche souple dans laquelle l'enseignant prépare et applique des méthodes d'évaluation variées pour répondre à des besoins d'apprentissage uniques et personnels, en tenant compte de tout l'éventail de modes et de préférences d'apprentissage dans sa classe.



Moyens de recueil d'informations pour l'évaluation

- Travaux pratiques répétés
- Projets ou productions
- Échantillons du travail et objets produits par l'élève
- Examens et questionnaires
- Affiches, infographies ou productions visuelles
- Projets et productions multimédias
- Réponses et comptes-rendus oraux
- Présentations et performances
- Évaluation du portfolio (papier ou numérique)
- Entretiens et rencontres
- Balados et enregistrements audio
- Vidéos



Stratégies d'évaluation des informations recueillies

- Autoévaluation ou réflexion de l'élève
- Observation
- Barèmes de notation ou cadres d'évaluation
- Entretiens
- Rencontres
- Dialogue



Évaluation dans le cadre de l'apprentissage par le jeu

L'apprentissage par le jeu permet aux élèves d'explorer les compétences disciplinaires et les compétences essentielles. Alors qu'ils s'ouvrent au monde, ils cherchent à approfondir certains sujets, trouvent de nouvelles idées et les solutions aux problèmes, exercent leur pensée critique, communiquent avec les autres et développent une compréhension interculturelle des gens, des lieux et des ressources. Les situations d'apprentissage par le jeu les aident également à développer des compétences en littératie et en numératie ainsi que d'autres habiletés liées aux connaissances. Le jeu est essentiel à l'apprentissage, à la croissance et à la compréhension chez l'enfant.

Mais l'apprentissage par le jeu ne se limite pas aux années du primaire; c'est aussi un outil très efficace pour les classes du deuxième cycle d'études élémentaires ainsi que du premier et du deuxième cycle d'études secondaires. Les élèves de tous âges participent à des situations d'apprentissage par le jeu en se plongeant dans des investigations, en explorant des questions ouvertes et en expérimentant de nouveaux concepts et de nouvelles idées.

Voici quelques stratégies efficaces pour le recueil et l'évaluation des informations dans le cadre de l'apprentissage par le jeu :

- Expression orale pendant le jeu – écoute de l'élève ou d'un enregistrement audio ou vidéo.
- Expression visuelle – examen d'une création de l'élève (dessin, peinture, etc.) réalisée pendant le jeu.
- Expression physique – examen d'une construction de l'élève réalisée à partir des jouets et autres matériaux pendant le jeu.
- Narration pédagogique – observation, enregistrement et partage des éléments importants qui se sont produits pendant le jeu.
- Discussions et dialogue entre l'enseignant et l'élève.
- Autoévaluation de l'élève à l'aide d'images et de critères établis ensemble.

Évaluation et suivi des acquis pour tous les élèves

La Colombie-Britannique privilégie un système d'éducation axé sur l'inclusion, au sein duquel tous les élèves, indépendamment de leurs besoins, sont des membres à part entière d'une communauté d'apprenants. L'inclusion est un principe selon lequel tous les élèves ont droit à un accès équitable à l'apprentissage, à la réussite et à la poursuite de l'excellence dans tous les aspects de leur éducation. Les pratiques d'évaluation et de suivi des acquis doivent inclure tous les apprenants et refléter les perspectives des ayants droit et des parties prenantes. Les pratiques d'évaluation inclusives offrent aux élèves de multiples occasions de mettre en pratique et en valeur leurs compétences, qui sont évaluées par l'observation, les conversations et les démonstrations multimodales de l'apprentissage.

Ces principes s'appliquent à tous les apprenants au sein du système de l'éducation en Colombie-Britannique. Les élèves en apprentissage de la langue anglaise, en apprentissage de la langue française dans un programme francophone, inscrits à un programme d'apprentissage en ligne, ayant une incapacité ou une neurodivergence (avec ou sans plan d'apprentissage personnalisé) et les élèves adultes doivent recevoir des rapports de suivi des acquis réguliers de la même façon que les élèves de même âge des autres programmes, et aux mêmes périodes désignées par le conseil scolaire.

Pratiques d'évaluation respectueuses des cultures

Toute pratique d'évaluation doit promouvoir le développement de la personne dans son ensemble en honorant et intégrant la culture de l'élève et en encourageant l'autodétermination, le concept de soi et l'accomplissement personnel. Les pratiques d'évaluation respectueuses des cultures permettent une certaine souplesse lors des évaluations, de sorte que l'élève puisse intégrer sa propre identité culturelle et aisance dans la démonstration de ses acquis. Faire participer l'élève à l'établissement de critères d'évaluation et à l'évaluation elle-même lui donne l'occasion d'incorporer les pratiques de son patrimoine et de sa communauté culturelle à la démonstration de ses acquis.

Les pratiques et approches d'évaluation respectueuses des cultures englobent les représentations, les portfolios, les évaluations orales, l'évaluation par les camarades de classe, l'autoévaluation, les travaux de groupe, l'apprentissage par l'expérience avec les ressources naturelles, les projets ou la recherche d'informations, et la démonstration créative et critique des acquis ou de la compréhension.

L'approche triangulaire – observation, conversation et production – pour recueillir des informations sur les acquis est une méthode efficace d'évaluer l'enfant sous tous ses aspects. L'élève a alors l'occasion de démontrer ses acquis dans un contexte qui met moins l'accent sur le produit.

Stratégies d'évaluation mettant à profit les quatre A

Pour proposer des pratiques d'évaluation respectueuses des cultures, Emma Milliken, enseignante-conseil en éducation autochtone (au secondaire) au département d'études autochtones (IED) du conseil scolaire SD61 (Grand Victoria), utilise la démarche dénommée « cercle du courage » tirée du livre *Reclaiming Youth at Risk* des auteurs Larry Brendtro, Martin Brokenleg (PhD) et Steve Van Bockern. Le « cercle du courage » met l'accent sur les quatre besoins essentiels de l'élève : attachement, accomplissement, autonomie et altruisme.

Voici quelques stratégies d'évaluation destinées à combler ces quatre besoins.

Attachement

- Mener, longtemps à l'avance, des conversations sur l'objectif de l'évaluation avec les élèves et leurs parents et parents substituts.
- Renforcer la mentalité de croissance en rappelant le chemin parcouru et en réitérant que l'acquisition de savoirs prend du temps et que les erreurs font partie du processus.
- Utiliser un langage accessible aux élèves et à leur famille.
- Effectuer une évaluation formative tôt dans le processus afin de promouvoir l'acquisition continue de savoirs.
- Célébrer les réussites dès le début pour renforcer la confiance.

Altruisme

- Célébrer l'acquisition de savoirs sous toute forme qui met en lumière les points forts, les objectifs et les talents des élèves.
- Donner aux élèves l'occasion de mener le jeu et d'assumer des responsabilités dans la salle de classe, à l'école et dans la collectivité.
- Savoir reconnaître qu'il existe de nombreuses visions du monde.
- Valider les points forts des autres.

Autonomie

- Élaborer des méthodes et outils d'évaluation de concert avec l'élève.
- Amener l'élève à envisager l'évaluation comme un outil de soutien constructif.
- Proposer à l'élève différents choix pour démontrer ses acquis.
- Encourager l'autonomie et la prise de responsabilité.
- Soutenir l'accomplissement personnel et l'autodétermination dans tous les domaines.
- Réfléchir aux forces et aux talents.

Accomplissement

- Exemples d'outils à utiliser :
 - [Barèmes de notation à un point](#)
 - [Choix d'objectifs par l'élève](#)
 - [Réflexion](#)
 - [Appréciation](#) concrète, concise et fréquente
 - Objectifs de cours et intentions d'apprentissage clairs

Pratiques d'évaluation inclusives

La différenciation consiste à planifier différentes activités d'évaluation de manière à répondre le mieux aux besoins particuliers de certains élèves ou groupes d'élèves. La différenciation offre aux élèves des choix et différentes manières de démontrer leurs acquis et leurs progrès. Les enseignants disposent d'une variété d'outils qui leur permettent d'adapter leurs pratiques d'évaluation aux différents élèves.

Dans le domaine de l'évaluation, les adaptations consistent à prévoir, dès la conception, que l'élève aura le choix de son mode d'expression, de démonstration des acquis ou de participation à l'apprentissage. Ces adaptations influencent la **motivation** de l'apprenant (participation), reconnaissent le **contenu** de l'apprentissage (démonstration) et soutiennent les différents **modes** d'apprentissage (action et expression).

Tous les élèves – et non seulement ceux qui ont des besoins particuliers ou un plan d'apprentissage personnalisé – ont le droit de bénéficier d'adaptations universelles destinées à promouvoir l'apprentissage lors de l'évaluation.

Certains élèves peuvent avoir besoin d'adaptations plus ciblées. Comme les adaptations universelles, les adaptations ciblées ne sont pas réservées aux seuls élèves ayant un PAP. Il est important de noter que les adaptations ciblées comprennent les adaptations universelles.

De rares élèves ont besoin d'adaptations particulières pour soutenir leur apprentissage lors de l'évaluation. Il s'agit généralement d'élèves ayant des besoins complexes et présentant des déficiences intellectuelles modérées ou profondes.

Adaptations d'évaluation universelles

Tous les élèves – et non seulement ceux qui ont des besoins particuliers ou un plan d'apprentissage personnalisé – ont le droit de bénéficier d'adaptations universelles destinées à promouvoir l'apprentissage lors de l'évaluation. Ces adaptations sont laissées à la discrétion de l'enseignant et peuvent être différentes pour chaque élève.

Voici des exemples d'adaptations universelles que les enseignants peuvent trouver utiles pour tous les élèves :

- Exprimer clairement les intentions d'apprentissage.
- Fixer des objectifs et des attentes et les communiquer clairement.
- Tisser des liens et s'impliquer dans la communauté.
- Élaborer des critères de concert avec l'élève.
- Outiller tous les élèves pour qu'ils puissent s'épanouir, en tenant compte de leur contexte et de leurs besoins.
- Recourir à la synthèse vocale de texte, aux enregistrements audio ou à l'aide d'un camarade de classe ou d'un adulte pour faciliter la lecture.
- S'assurer que l'espace de travail est bien aménagé et qu'il répond aux besoins de l'élève (choix de chaises, claviers ou souris surdimensionnés, téléagrandisseur, tableaux inclinés, outils d'aide à l'écriture).
- Présenter le contenu de cours sous différentes formes (images, vidéos, imprimés, matériel audio).
- Fournir des modèles et des organisateurs graphiques.
- Employer des appareils fonctionnels et des technologies d'aide (traitement de texte, calculatrice, logiciel de synthèse vocale de texte et de transcription de la parole, loupe, système de modulation de fréquence, enregistrement vidéo des réponses, enregistrement audio des réponses).
- Proposer d'autres moyens pour démontrer ses connaissances (examens oraux, projets au lieu de tests, balados ou vidéos au lieu de présentations).
- Accorder plus de temps pour les devoirs ou les tests.
- Faire des pauses.
- Proposer des options d'autoévaluation ou d'évaluation par les camarades de classe.
- Donner un retour d'informations avant chaque nouvelle évaluation afin que l'élève connaisse les points à améliorer.

Adaptations d'évaluation ciblées

Certains élèves peuvent avoir besoin d'adaptations plus ciblées. Comme les adaptations universelles, les adaptations ciblées ne sont pas réservées aux seuls élèves ayant un PAP. Il est important de noter que les adaptations ciblées comprennent les adaptations universelles.

Voici des exemples d'adaptations ciblées que les enseignants peuvent proposer à tous les élèves :

- Adapter les évaluations (réduire le nombre de questions, proposer divers formats, simplifier le langage, fournir des invites et des instructions visuelles, agrandir le texte, doubler l'espacement).
- Varier la structure des questions et les types de réponses (proposer des choix multiples ou des réponses à trous au lieu de réponses ouvertes, permettre des réponses dessinées ou visuelles au lieu de réponses écrites).
- Donner à l'élève plusieurs occasions de toucher au matériel et plusieurs occasions de démontrer ses connaissances.
- Effectuer un test traditionnel sous forme de tableur.
- Diviser les devoirs, les projets, les essais et les tests en petites tâches faciles à gérer et à accomplir.
- Proposer un échéancier en étapes pour les tests, les devoirs et les projets (par exemple, passer un test sur plusieurs jours).
- Fournir, dans la mesure du possible, des documents dans la langue première de l'élève, en braille ou en langage gestuel.
- Fournir, dans la mesure du possible, un retour et un suivi des acquis dans la langue première de l'élève ou des parents, en braille ou en langage gestuel.



Remarque

Il n'est pas nécessaire d'indiquer l'usage d'adaptations universelles ou ciblées lors du suivi des acquis. Cependant, le cas échéant, dans un souci de communication efficace entre les différents membres du corps enseignant et de l'équipe de soutien lors des années de transition d'un niveau scolaire à un autre, il peut être utile de consigner les adaptations universelles et ciblées qui ont permis d'atteindre les résultats escomptés dans un document de transition, un plan d'apprentissage de l'élève ou un PAP.



Remarque

Pour en savoir plus sur les mesures d'adaptation dont les élèves peuvent bénéficier lors des évaluations du Ministère, consulter le chapitre intitulé Processus décisionnel en matière d'adaptation du [Manuel de procédures pour le programme du secondaire deuxième cycle de la C.-B.](#)



Les élèves qui bénéficient d'adaptations de l'évaluation universelles ou ciblées...

- sont évalués par rapport aux [normes d'apprentissage](#);
- reçoivent un suivi des acquis au même titre et à la même fréquence que leurs camarades de classe;
- se voient accorder tous les crédits rattachés aux cours terminés;
- reçoivent un diplôme d'études secondaires Dogwood/Cornouiller.

Adaptations particulières

De rares élèves ont besoin d'adaptations particulières pour soutenir leur apprentissage lors de l'évaluation. Il s'agit généralement d'élèves ayant des besoins complexes, présentant des déficiences intellectuelles modérées ou profondes, et qui sont évalués [par rapport aux objectifs d'apprentissage personnels](#) définis dans leur PAP.

Les adaptations universelles et ciblées offertes à tous les élèves décrites précédemment sont tout aussi bénéfiques pour les élèves ayant recours aux adaptations particulières.

Voici d'autres stratégies d'évaluation particulières que les enseignants peuvent utiliser :

- Un soutien personnel (camarades de classe auxiliaires, aides pédagogiques, aide de l'enseignant) pour réaliser les activités d'évaluation, semblable à l'accompagnement dont l'élève bénéficierait pour effectuer les mêmes activités dans la communauté et dans sa vie d'adulte (dans une résidence ou dans le cadre d'un emploi assisté).
- La répétition des activités et l'évaluation par rapport aux mêmes objectifs tout au long de l'année scolaire (et éventuellement de l'année suivante) jusqu'à ce que la compétence soit acquise (par exemple, effectuer plusieurs fois la même tâche d'évaluation).
- L'évaluation transdisciplinaire (par exemple, profiter du cours de sciences pour constater les progrès montrés par l'élève en mathématiques, en littérature ou dans les compétences générales de la vie courante).
- Les évaluations fondées sur les compétences (observer l'élève jouer ses rôles en milieu scolaire et consigner par écrit les progrès démontrés en ce qui a trait à ses objectifs d'apprentissage personnels).
- Les jeux de rôles (par exemple, consigner la capacité à calculer l'argent dans des situations fictives).
- Les évaluations en contexte réel (constater des compétences fonctionnelles en littérature lorsque l'élève lit le nom des rues dans son quartier, reconnaît les symboles courants l'aidant à s'orienter dans sa localité, ou lit les étiquettes à l'épicerie).

Les élèves concernés se verront attribuer des objectifs d'apprentissage personnels substantiellement différents des normes d'apprentissage décrites dans les programmes d'études qui répondent tout particulièrement aux besoins individuels de l'élève. Ces élèves sont évalués par rapport aux buts et objectifs établis dans leur PAP, comme décrit dans la section [Évaluation en fonction des objectifs d'apprentissage personnels](#).



Pratiques de suivi des acquis inclusives

Attribution des notes

Les élèves scolarisés dans le cadre d'un PAP ou d'un PAE ne méritent pas automatiquement un indicateur de compétence « émergente » ou « en voie d'acquisition » ou une cote et un pourcentage plus faibles parce qu'ils bénéficient d'adaptations à l'apprentissage et à l'évaluation. Si les adaptations aident l'élève à démontrer des acquis correspondant aux normes d'apprentissage, il convient de lui attribuer l'indicateur de compétence ou la cote et le pourcentage qui correspondent aux acquis démontrés. Le recours aux adaptations ne signifie pas que l'élève ne répond pas adéquatement aux normes d'apprentissage.

Élèves en apprentissage de la langue anglaise et élèves en apprentissage de la langue française

Les principes de suivi des acquis scolaires des élèves en apprentissage de la langue anglaise (ALA) ou française (ALF) qui répondent aux normes d'apprentissage des programmes d'études du Ministère pour un cours, une discipline ou une année donnée sont les mêmes que pour les autres élèves.

Conformément aux [lignes directrices](#) pour l'apprentissage de la langue anglaise (2018), il convient d'appliquer l'échelle de compétence du Ministère ou le barème de cotes et pourcentages dans l'évaluation des élèves ALA ou ALF lorsque ceux-ci sont en mesure, avec les adaptations appropriées, de répondre aux normes d'apprentissage pour une discipline donnée ou pour un cours autorisé par le conseil scolaire ou l'autorité des écoles indépendantes (cours ACAS).

L'échelle de compétence du Ministère ou le barème de cotes et pourcentages ne convient pas lorsque, du fait de son niveau de compétence linguistique, l'élève n'est pas encore en mesure de répondre aux normes d'apprentissage dans certaines disciplines même avec des adaptations. Dans ce cas, le suivi des acquis doit décrire ce que l'élève peut faire, les domaines qui nécessitent une attention particulière ou qu'il y a lieu de développer, et les moyens qui permettront de l'accompagner dans l'acquisition de savoirs.

Le compte-rendu des progrès linguistiques des élèves ALA ou ALF doit faire partie, sous une forme ou une autre, des rapports de suivi des acquis réguliers prévus pendant l'année.

Le cas échéant et lorsqu'il est approprié et possible de le faire, des services d'interprétation doivent être fournis lors des rencontres ou autres activités de communication des acquis.

Élèves ayant des déficiences cognitives importantes ou une neurodivergence

Dans de rares cas, des élèves ayant des déficiences cognitives importantes ou une neurodivergence suivent un enseignement en rapport avec les normes d'apprentissage des programmes d'études, mais leur évaluation se fait en fonction des objectifs définis dans leur plan d'apprentissage personnalisé (PAP), selon le processus décrit à la section [Évaluation par rapport aux objectifs d'apprentissage personnels](#). En 10^e, 11^e et 12^e années, ces élèves visent un certificat de fin de scolarité (Evergreen) plutôt qu'un diplôme d'études secondaires (Dogwood ou Cornouiller).



Plan d'apprentissage personnalisé (PAP)

Un plan documenté créé pour un élève ayant des besoins particuliers qui décrit ses objectifs personnels (d'apprentissage et autres), les adaptations et les services à fournir, et les mesures de suivi des progrès.

Par exemple, si dans le cours de Sciences de la vie 11 la classe étudie les systèmes de conversion de l'énergie dans les cellules (comme la photosynthèse), l'élève aux besoins particuliers pourra étudier les parties et le cycle de vie d'une plante afin de pouvoir travailler en horticulture à la fin de ses études secondaires. L'élève reste un membre actif de la classe et explore des contenus liés à ce que ses camarades étudient, mais ses projets et la manière dont ceux-ci sont évalués sont liés aux objectifs d'apprentissage personnels décrits dans son PAP plutôt qu'aux normes d'apprentissage du cours Sciences de la vie 11.

L'indicateur de compétence utilisé en C.-B. ou les cotes et pourcentages peuvent ne pas convenir. Dans ce cas, les rapports de suivi des acquis doivent comprendre des appréciations écrites précisant ce que l'élève peut faire, les domaines qui nécessitent une attention particulière ou qu'il y a lieu de développer et les moyens de l'accompagner dans l'acquisition des savoirs. S'il est déterminé que l'indicateur de compétence ou les cotes et pourcentages conviennent, il faut inclure dans le rapport d'étape par écrit un avis précisant que l'évaluation de l'élève se fait en fonction des objectifs de son PAP plutôt que des normes d'apprentissage des programmes d'études.



Diplôme d'études secondaires

Le diplôme de fin d'études secondaires de la Colombie-Britannique, ou diplôme Dogwood/Cornouiller, est accordé aux élèves qui remplissent les critères d'obtention du diplôme établis par le Ministère. Pour plus d'informations sur les cours qui font partie du programme du secondaire deuxième cycle, voir la page Web [Certificates of Graduation](#).



Certificat de fin de scolarité

Le certificat de fin de scolarité (Evergreen) reconnaît les réalisations des élèves ayant une incapacité ou une neurodivergence qui ont atteint les objectifs d'apprentissage personnels décrits dans leur PAP.

Le certificat Evergreen n'est pas une attestation de fin d'études secondaires, et ces élèves ne sont pas diplômés.

Très peu d'élèves recevront un certificat de fin de scolarité. La plupart des élèves suivant un PAP peuvent obtenir un diplôme d'études secondaires.

Il est important que les élèves et leurs parents comprennent bien que le certificat de fin de scolarité dénote l'atteinte des objectifs d'apprentissage personnel, sans toutefois être l'équivalent d'un diplôme d'études secondaires. Les parents ou parents substituts de l'élève doivent être informés au préalable de son placement dans un programme Evergreen.

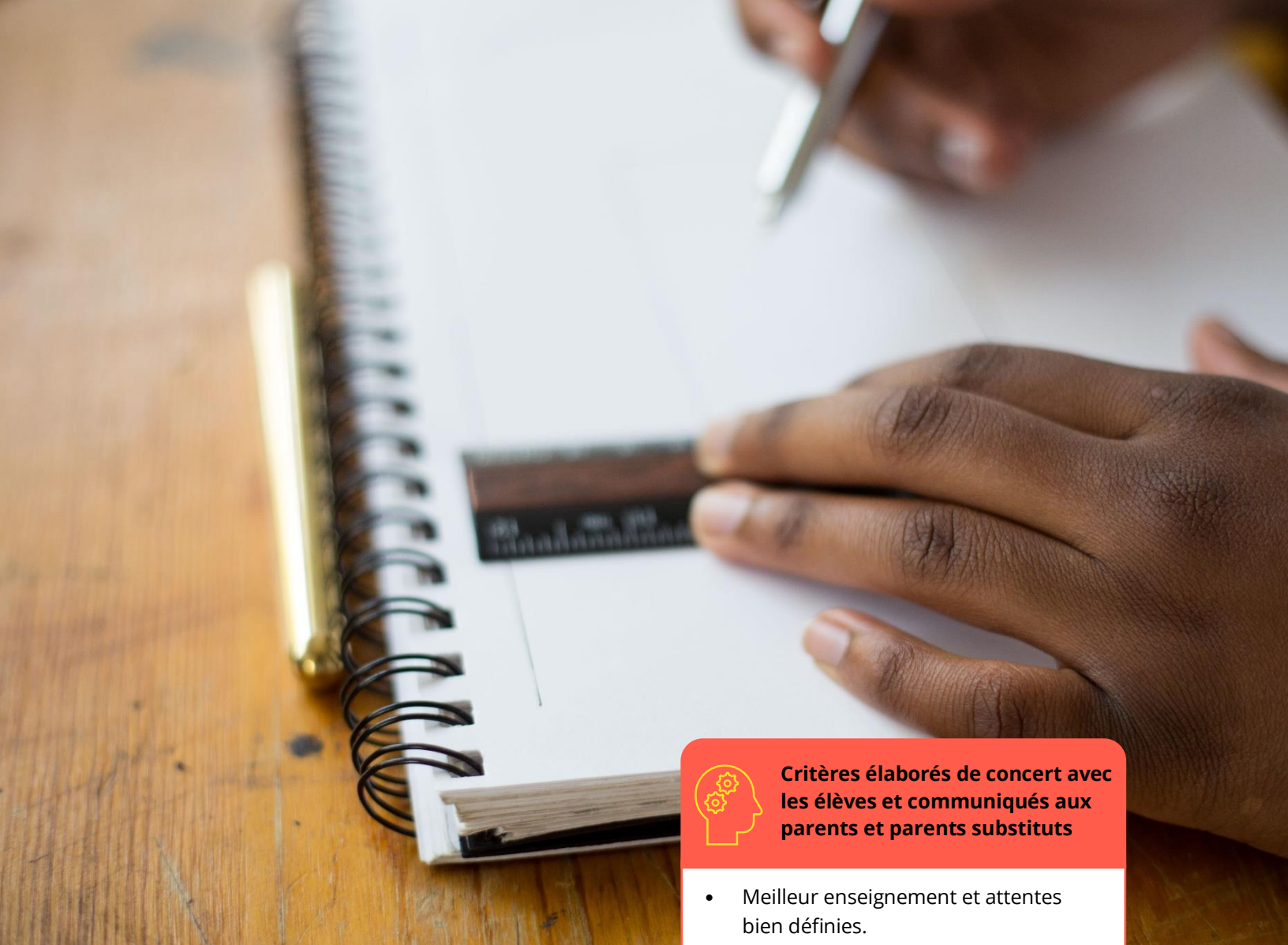
Plus d'informations se trouvent à la page Web [School Completion Certificate Program](#).



Remarque importante

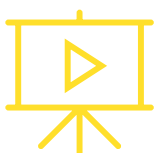
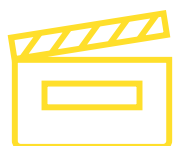
Si l'on décide d'utiliser un indicateur de compétence ou une cote et un pourcentage pour les élèves qui travaillent sur leurs objectifs d'apprentissage personnels, les rapports d'étape écrits et le bilan des acquis doivent indiquer que le suivi des acquis se fait par rapport aux objectifs d'apprentissage personnels du PAP.

Si l'élève a un PAP mais que le suivi se fait par rapport aux normes d'apprentissage des programmes d'études, le rapport d'étape par écrit ou le bilan des acquis n'ont pas besoin de mentionner l'existence du PAP.



Évaluation en classe

Les enseignants évaluent les acquis de l'élève à partir des informations recueillies dans le cadre des activités d'évaluation. L'enseignant s'appuie sur son expertise professionnelle, ses connaissances en éducation et son expérience auprès des élèves ainsi que sur des critères bien définis pour prendre des décisions éclairées sur les compétences des élèves par rapport aux normes d'apprentissage.



Critères élaborés de concert avec les élèves et communiqués aux parents et parents substituts

- Meilleur enseignement et attentes bien définies.
- Suivi plus authentique.
- Information importante sur l'élève en vue de mieux répondre à ses besoins d'apprentissage.
- Motivation de l'élève.
- Structure et clarté.
- Les élèves savent ce que l'on attend d'eux avant le début de l'activité formative et ont donc tous la possibilité de réussir.
- Les élèves ont la possibilité de s'autoévaluer et de se fixer des objectifs.
- Les parents et parents substituts ont des attentes raisonnables et une bonne idée des acquis de leur enfant par rapport aux normes d'apprentissage.

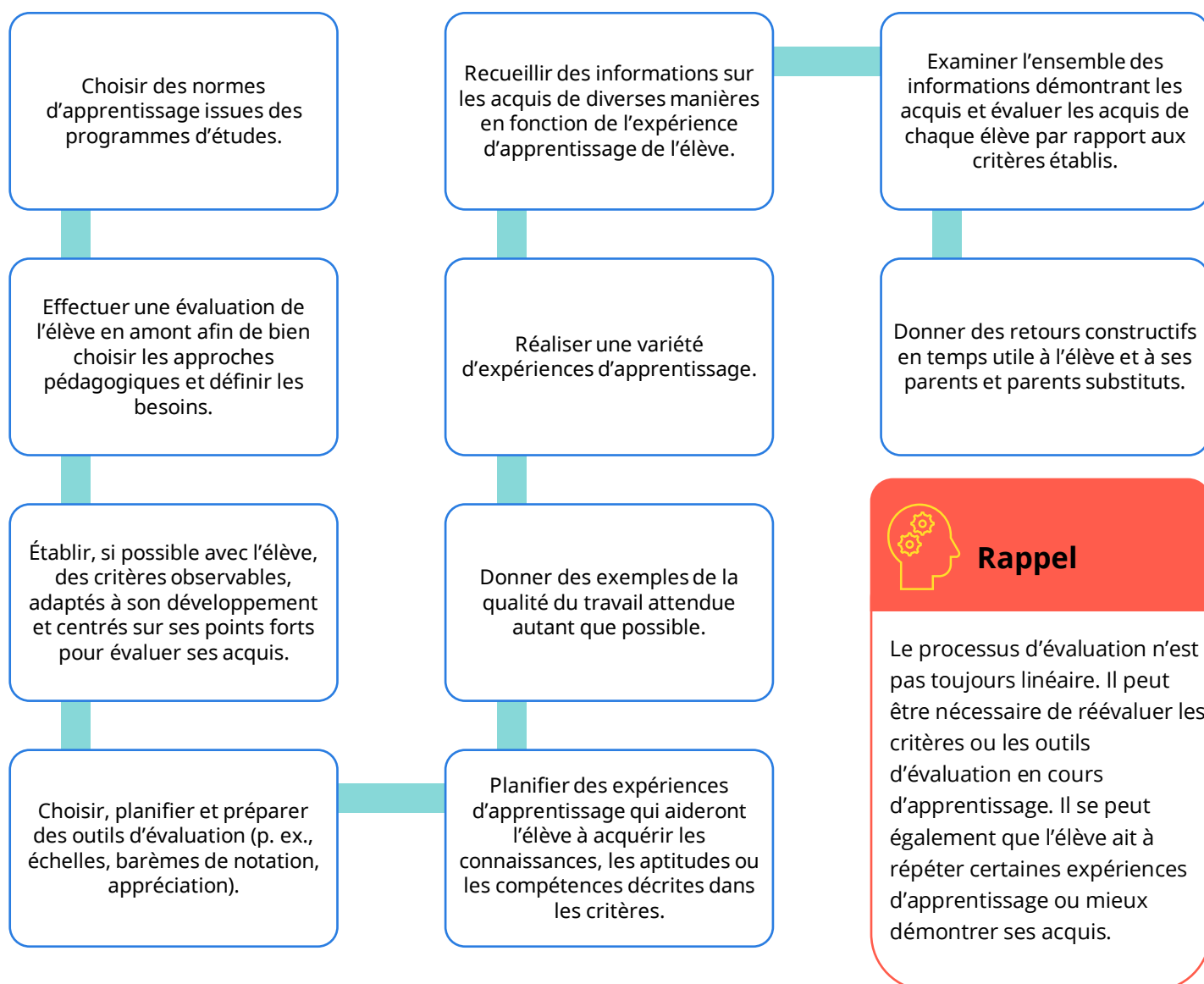
Évaluation critérielle

L'évaluation critérielle mesure les acquis de l'élève par rapport à des critères établis plutôt que par rapport aux performances des autres élèves. Les critères sont établis en fonction des [normes d'apprentissage](#). En cas de programme modifié de façon substantielle pour tenir compte du PAP de l'élève, [l'évaluation peut se faire par rapport aux objectifs d'apprentissage personnels](#).

Lorsque les élèves et les enseignants collaborent pour élaborer ensemble les critères d'évaluation, les élèves s'investissent davantage dans le processus d'évaluation et sont plus portés à s'exprimer en cours d'apprentissage.

Évaluation par rapport aux normes d'apprentissage

Processus d'évaluation en fonction des programmes d'études :



Rappel

Le processus d'évaluation n'est pas toujours linéaire. Il peut être nécessaire de réévaluer les critères ou les outils d'évaluation en cours d'apprentissage. Il se peut également que l'élève ait à répéter certaines expériences d'apprentissage ou mieux démontrer ses acquis.

Évaluation par rapport aux objectifs d'apprentissage personnels

Il est important de noter que cette méthode d'évaluation et de suivi des acquis scolaires ne concerne que le petit nombre d'élèves qui sont évalués par rapport aux objectifs d'apprentissage personnels décrits dans leur PAP plutôt que par rapport aux normes d'apprentissage établies pour chaque discipline. Il s'agit d'élèves qui tentent d'obtenir un certificat de fin de scolarité plutôt qu'un diplôme d'études secondaires. Il est également important de noter que leur expérience d'apprentissage en classe doit toujours être liée au même contenu et aux mêmes compétences que ceux qu'explorent leurs camarades de classe, mais avec des modifications apportées pour répondre à leurs besoins uniques.

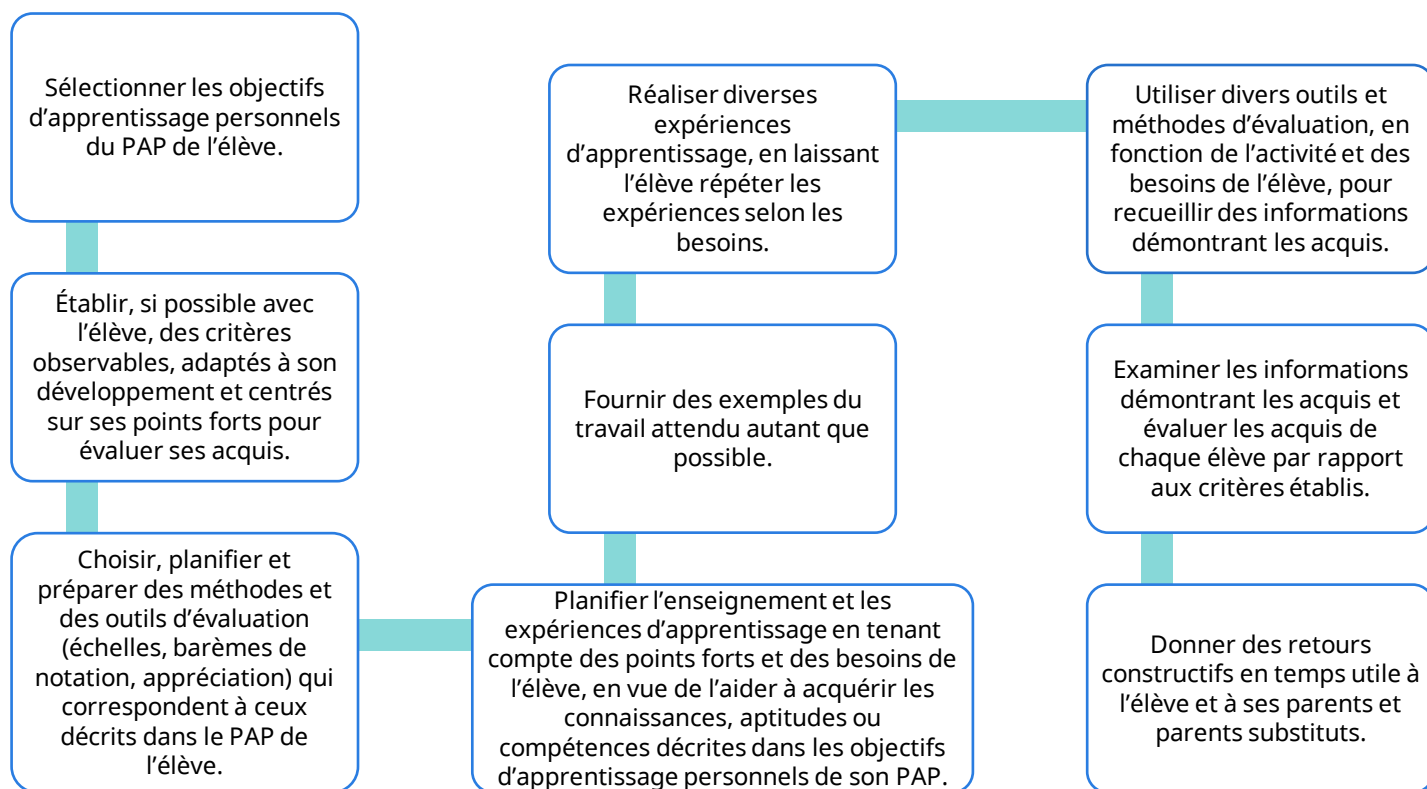


Objectifs d'apprentissage personnels

Objectifs établis par les enseignants en consultation avec l'élève, les parents, les parents substituts et les autres membres de l'équipe de soutien (physiothérapeute, orthophoniste, psychologue, aide pédagogique, ergothérapeute, etc.) et consignés dans le PAP de l'élève.

Les élèves ayant des besoins particuliers dont l'apprentissage est soutenu par des objectifs d'apprentissage personnels doivent suivre un PAP décrivant les objectifs et les méthodes d'évaluation qui seront appliquées. L'élève reçoit un retour selon la méthode indiquée dans les objectifs d'apprentissage personnels de son PAP ([échelles](#), [barème de cotes et pourcentages](#), [appréciation](#)). La communication des acquis se fait selon le calendrier et les modes de suivi habituels de l'école ou du conseil scolaire.

Processus d'évaluation en fonction des objectifs d'apprentissage personnels :



Évaluation normative

L'évaluation normative compare les résultats d'un élève à ceux des autres élèves. Ce type d'évaluation ne convient généralement pas à l'évaluation en classe, car une classe ne constitue pas un groupe de référence approprié.

L'évaluation normative est utilisée dans les cas suivants :

- Analyse de systèmes à grande échelle, comme le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)
- Examens internationaux d'admission à l'université, tels que le SAT
- Diagnostic des élèves à l'aide de tests tels que le test de quotient intellectuel de Wechsler pour enfants (WISC-R, pour Wechsler Intelligence Scale for Children – Revised)
- Dépistage des élèves pour établir s'il est nécessaire de procéder à une évaluation psychopédagogique au moyen de tests tels que le KTEA-3 (Kaufman Test of Educational Achievement)

Outils d'évaluation

Les enseignants peuvent utiliser une variété d'outils pour évaluer les acquis, tels que des barèmes de notation, des listes de contrôle et des observations consignées par écrit.

Barèmes de notation

Souvent, les expériences d'apprentissage développent et consolident simultanément les connaissances dans plusieurs normes d'apprentissage. Les barèmes de notation permettent d'évaluer de manière uniforme plusieurs normes d'apprentissage pour une seule activité d'apprentissage. Pour ce faire, il est possible de transformer les paliers de l'échelle de compétence du Ministère en barème de notation en leur attribuant à chacun des critères ciblés en fonction de plusieurs normes d'apprentissage.

Lorsque les barèmes de notation sont conçus à partir des normes d'apprentissage, ils peuvent servir à évaluer diverses expériences d'apprentissage ciblant les mêmes compétences ou le même contenu disciplinaire, puisque le barème ne porte pas sur une tâche en particulier. Par conséquent, un seul barème de notation peut être utilisé pour évaluer une variété d'expériences d'apprentissage.

Mode d'emploi d'un barème de notation :

1. Sélectionner les normes d'apprentissage ou un groupe de normes d'apprentissage qu'une expérience d'apprentissage ciblera et les inscrire dans une colonne de tableau.
2. Définir les critères d'apprentissage et les répertorier sous chaque palier de l'échelle (voir les exemples ci-dessous). Dans la mesure du possible, les critères sont élaborés de concert avec les élèves. Il est également bénéfique d'élaborer conjointement les critères avec les autres enseignants d'une même discipline ou d'une même année scolaire.
3. Comparer l'information démontrant les acquis aux différents éléments du barème de notation et relever les progrès de l'élève. Il faut également tenir compte de l'autoévaluation de l'élève. Encercler l'énoncé qui correspond aux progrès de l'élève pour chaque norme d'apprentissage.
4. Ajouter des [appréciations](#) sur la démonstration des acquis pour justifier le palier sélectionné et mettre en évidence les domaines à développer et les objectifs pour faire progresser l'élève.

Exemple de barème de notation déclinant les compétences disciplinaires et les normes d'apprentissage du contenu

NORME D'APPRENTISSAGE	ÉMERGENTE	EN VOIE D'ACQUISITION	ACQUISE	APPROFONDIE	COMMENTAIRES DE L'ENSEIGNANT
<p>Appliquer des stratégies efficaces pour établir un bon équilibre entre l'école, le travail et la vie personnelle</p>	<p>L'élève commence à reconnaître les stratégies pour établir un bon équilibre entre l'école, le travail et la vie personnelle.</p>	<p>L'élève est capable de reconnaître quelques stratégies qui lui sont importantes.</p>	<p>L'élève est capable d'appliquer certaines stratégies qui lui sont importantes.</p>	<p>L'élève est capable d'envisager des stratégies qui peuvent fonctionner pour d'autres, même si elles sont différentes des siennes.</p>	<p>Tu as une bonne estime de toi et tu es capable de suivre des stratégies saines. Continue à tenter de comprendre ce dont les autres ont besoin et la manière dont la communauté peut en tenir compte.</p>
<p>Compétence disciplinaire ou norme d'apprentissage du contenu</p>	<p>Description du critère</p>	<p>Description du critère</p>	<p>Description du critère</p>	<p>Description du critère</p>	
<p>Compétence disciplinaire ou norme d'apprentissage du contenu</p>	<p>Description du critère</p>	<p>Description du critère</p>	<p>Description du critère</p>	<p>Description du critère</p>	
					<p>Appréciation axée sur les points forts</p>

Il peut être judicieux d'utiliser un barème de notation à un point pour ancrer et guider la conversation et la réflexion à l'avenir. On trouvera alors la description des critères cibles dans une seule colonne de caractéristiques, qui se trouverait normalement sous la catégorie Compétence. De part et d'autre de cette colonne, l'enseignant peut inscrire des commentaires ou l'élève, ses réflexions.





Exemple de barème de notation à un point

ÉMERGENTE OU EN VOIE D'ACQUISITION	DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE	ACQUISE OU APPROFONDIE
	<p>L'élève fait preuve de compréhension du statut juridique des traditions orales des peuples autochtones au Canada.</p>	<p>Acquise : Dans ta présentation orale, tu as démontré de solides compétences d'expression orale, d'écoute et de communication, ainsi que ta compréhension du fait que les traditions orales des peuples autochtones sont aussi importantes que les documents écrits lorsqu'il s'agit de questions juridiques.</p>
<p>indicateur de compétence et appréciation axée sur les points forts</p>	<p>norme d'apprentissage, énoncé « Je peux », description des critères, ou formulation issue des normes de performance</p>	<p>indicateur de compétence et appréciation axée sur les points forts</p>
<p>indicateur de compétence et appréciation axée sur les points forts</p>	<p>norme d'apprentissage, énoncé « Je peux », description des critères ou formulation issue des normes de performance</p>	<p>indicateur de compétence et appréciation axée sur les points forts</p>

Listes de contrôle

Comme pour les barèmes de notation, il est important, lors de la création d'une liste de contrôle, de se concentrer sur les normes d'apprentissage des programmes d'études et de définir clairement les critères d'apprentissage des élèves.

Exemple de liste de contrôle

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE	COMMENTAIRES DE L'ENSEIGNANT
<p> Exprimer des sentiments, des idées, des histoires, des observations et des expériences par la création artistique</p> <hr/> <p> Explorer les éléments, les processus, les matériaux, les mouvements, les technologies, les outils et les techniques des arts.</p> <hr/> <p> norme d'apprentissage, énoncé « Je peux », description des critères, ou formulation issue des normes de performance</p> <hr/> <p> norme d'apprentissage, énoncé « Je peux », description des critères, ou formulation issue des normes de performance</p>	<p>Acquise : Ton projet d'arts multimédia illustre clairement le bonheur que tu as ressenti pendant tes vacances en famille. À l'avenir, tu pourrais également inclure ce que les autres membres de ta famille ont ressenti et vécu. La variété des matériaux, des outils et des procédés artistiques que tu as utilisés communique bien tes sentiments et ta pensée. J'ai hâte de voir avec quels nouveaux matériaux tu travailleras dans ton prochain projet d'arts.</p> <hr/> <p>Appréciation axée sur les points forts</p>

Observations consignées par écrit

Comme pour les barèmes de notation, lors de la création d'un modèle de documentation des observations, il est important de se concentrer sur les normes d'apprentissage et de définir clairement les critères d'apprentissage des élèves.

Exemple d'observations consignées par écrit

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE	OBSERVATIONS DE L'ENSEIGNANT
<p>Démontrer et appliquer des stratégies de calcul mental</p> <hr/> <p>Le théorème de Pythagore</p> <hr/> <p>norme d'apprentissage, description des critères, formulation issue des normes d'apprentissage</p>	<p>En voie d'acquisition : Je vois que tu comprends de mieux en mieux le théorème de Pythagore. Chaque jour, tu es de plus en plus souvent capable de trouver le côté droit manquant d'un triangle. Avec la pratique, tu développeras tes stratégies de calcul mental, et il te sera plus facile d'élever un nombre au carré et de résoudre les problèmes avec plus de précision.</p> <hr/> <p>documentation des acquis et appréciation axée sur les points forts</p>

Resistance - is the opposition and is measured in Ohms (Ω)

$$y = A \cdot B$$

$$x = A + B$$

③ Circuit theory



Communiquer les acquis scolaires

Types de suivi des acquis

Les formats requis pour le suivi des acquis sont les mêmes pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année :

- **Quatre** rapports d'étape
 - **Deux** rapports d'étape rédigés par écrit et présentés sous forme de document électronique ou papier.
 - **Deux** rapports d'étape informels sous diverses formes : [rencontres](#), discussions en personne, par vidéoconférence ou par téléphone, courriels, commentaires de portfolio ou documents écrits.
- **Un** bilan des acquis écrit à la fin de l'année scolaire sous forme de document électronique ou papier.

Les conseils scolaires ou les écoles doivent offrir aux enseignants la possibilité de présenter les rapports d'étape sous une forme autre que par écrit, en consignait la date, le sujet ou l'objet de la rencontre, un résumé de la discussion et les actions de suivi.

Il est important que les parents et parents substitués sachent à quoi s'attendre. Ainsi, il est important que les écoles et les enseignants indiquent, dès le début de l'année scolaire, le moment et la forme des rapports d'étape et du bilan d'acquis que recevront les parents ou parents substitués.

L'[arrêté sur les disciplines obligatoires](#) (pour les années de la maternelle à la 9^e) et l'[arrêté sur le programme d'études du secondaire deuxième cycle](#) (pour les 10^e, 11^e et 12^e années) précisent les disciplines qui doivent être enseignées et donc requièrent un suivi des acquis. Cependant, chaque suivi des acquis fera état des disciplines que l'élève est **en train** d'étudier. Par conséquent, si l'élève n'a pas commencé l'éducation artistique au moment du rapport d'étape écrit d'octobre, cette discipline ne sera pas mentionnée dans le rapport. Les conseils scolaires et les écoles doivent définir le calendrier des communications, y compris la fréquence des rapports pour chaque domaine d'apprentissage, dans leurs politiques locales de suivi des acquis. Ces politiques doivent également tenir compte des programmes spécialisés, des calendriers scolaires diversifiés et des besoins des élèves et des familles de la localité.



Rapport d'étape par écrit

Le rapport d'étape fournit aux parents et parents substituts des informations en temps opportun sur les acquis de l'élève par rapport aux normes d'apprentissage des programmes d'études du Ministère.

Les deux rapports d'étape par écrit sont composés des éléments suivants :



De la maternelle à la 9^e année

- La communication des acquis par rapport aux normes d'apprentissage de chaque discipline étudiée ou aux objectifs d'apprentissage personnels indiqués dans le PAP, évalués selon [l'échelle de compétence du Ministère](#).
- Une [appréciation](#) décrivant les points forts de l'élève, les domaines à améliorer et les perspectives de progrès ultérieurs.
- Un suivi de l'assiduité de l'élève.
- Des contenus générés par l'élève, notamment [une réflexion sur ses compétences essentielles et une description des objectifs choisis](#).

En 10^e, 11^e et 12^e années

- La communication des acquis par rapport aux normes d'apprentissage dans chaque discipline étudiée ou aux objectifs d'apprentissage personnels indiqués dans le PAP, avec les résultats exprimés [en cotes et en pourcentages](#).
- Une [appréciation](#) décrivant les points forts de l'élève, les domaines à améliorer et les perspectives de progrès ultérieurs.
- Un suivi de l'assiduité de l'élève.
- Des contenus générés par l'élève, notamment [une réflexion sur ses compétences essentielles et une description des objectifs choisis](#).

Bilan des acquis

À la fin de l'année scolaire, les élèves et leurs parents et parents substituts doivent recevoir un bilan des acquis par écrit. Le bilan des acquis est un document qui décrit globalement, dans un langage clair et accessible, les acquis de l'élève et ses progrès au cours de l'année.

Le bilan des acquis doit inclure les éléments suivants :



De la maternelle à la 9^e année

- Un résumé des acquis de l'élève dans toutes les disciplines étudiées pendant l'année scolaire, évalués selon [l'échelle de compétence du Ministère](#).
- Une [appréciation](#) décrivant les points forts de l'élève, les domaines à améliorer et les perspectives de progrès ultérieurs.
- Un bilan de l'assiduité de l'élève.
- Des contenus générés par l'élève, notamment [une réflexion sur ses compétences essentielles et une description des objectifs choisis](#).

En 10^e, 11^e et 12^e années

- Un résumé des acquis de l'élève dans toutes les disciplines étudiées pendant l'année scolaire, avec les résultats exprimés [en cotes et en pourcentages](#).
- Une [appréciation](#) décrivant les points forts de l'élève, les domaines à améliorer et les perspectives de progrès ultérieurs.
- Un bilan de l'assiduité de l'élève.
- Des contenus générés par l'élève, notamment [une réflexion sur ses compétences essentielles et une description des objectifs choisis](#).
- Un [bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme](#) indiquant les progrès accomplis par l'élève pour satisfaire à ces conditions.



Bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme

Ce bilan a pour objet de donner aux parents, aux parents substituts et aux élèves de 10^e, 11^e et 12^e année les informations nécessaires pour que l'élève puisse remplir les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires et les parents et parents substituts soient au courant sur les lacunes à combler. Le [bilan](#) doit inclure les éléments suivants :

- Les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires décrites sur la page Web intitulée [Graduation Requirements](#).
- Une indication des progrès accomplis par l'élève pour satisfaire à ces conditions, y compris les cours suivis dans d'autres écoles.
- Le programme d'études de l'élève.
- Si l'élève a réussi l'une ou l'autre des trois évaluations requises pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Les bilans seront fournis par l'école d'origine pour les élèves inscrits dans plusieurs écoles. Le conseil scolaire ou l'école peut décider de la forme du bilan, pour autant qu'il contienne tous les éléments susmentionnés.

Le bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme n'est pas un relevé de notes officiel ou informel. C'est un instantané de la situation de l'élève selon les dossiers de l'école. La situation de l'élève quant à l'obtention du diplôme est confirmée par le ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance. Les élèves peuvent consulter et commander leurs relevés de notes à partir de leur compte sur le site [Student Transcripts Service](#).

L'échelle de compétence du Ministère

L'échelle de compétence du Ministère sert à communiquer les acquis de l'élève dans chaque discipline étudiée, et elle est obligatoire de la maternelle à la 9^e année. Elle comporte quatre paliers : « compétence émergente », « compétence en voie d'acquisition », « compétence acquise » et « compétence approfondie ».

Échelle de compétence du Ministère

ÉMERGENTE	EN VOIE D'ACQUISITION	ACQUISE	APPROFONDIE
L'élève fait preuve d'une compréhension initiale des concepts et commence à mettre en pratique les compétences en lien avec l'apprentissage visé.	L'élève fait preuve d'une compréhension partielle des concepts et met en pratique, de manière partielle, les compétences en lien avec l'apprentissage visé.	L'élève fait preuve d'une pleine compréhension des concepts et met en pratique les compétences en lien avec l'apprentissage visé.	L'élève fait preuve d'une compréhension poussée des concepts et met en pratique de manière élaborée les compétences en lien avec l'apprentissage visé.

Les indicateurs de compétence

Chaque élève apporte ses propres expériences et connaissances de base à la situation d'apprentissage. On ne commence pas forcément l'année avec des compétences émergentes ou en voie d'acquisition, de même qu'on ne la termine pas toujours avec des compétences acquises. Il est également important de reconnaître que l'acquisition d'une compétence ne marque pas la fin de l'apprentissage : si l'élève a déjà une compréhension totale d'un sujet ou acquiert cette compréhension au cours de l'année scolaire, le but devient alors de l'approfondir.

À tout moment, l'élève se retrouve quelque part sur l'échelle.

L'indicateur de compétence « émergente » est attribué à l'élève dont les acquis correspondent au niveau initial des normes d'apprentissage, mais qui ne le démontre pas encore de façon constante; l'élève n'est pas nécessairement en situation d'échec.


Les élèves qui ne réussissent pas encore à démontrer des acquis par rapport aux normes d'apprentissage peuvent se situer au palier « compétence émergente ». **À noter** : L'absence d'informations suffisantes démontrant les acquis peut justifier la cote « IE » pour *Insufficient Evidence (of learning)*. (Pour plus d'informations, se reporter à la section [Acquis non démontrés](#).)



Émergente

L'enseignant dispose d'une variété de stratégies pour aider l'élève à passer d'une compétence **émergente** à une compétence **en voie d'acquisition**, dont les suivantes :

- Établir un lien pour comprendre ce que l'élève sait, fait et comprend dans une discipline, afin de repérer les lacunes qui l'empêchent de s'investir pleinement dans son apprentissage (par exemple, l'élève qui a du mal à décoder peut encore avoir de la difficulté à établir les liens entre les sons et les symboles qu'il lui faut).
- Rencontrer l'élève pour décider ensemble des moyens à prendre pour l'aider à progresser dans son apprentissage de façon intéressante pour lui.
- Différencier l'enseignement.
- Donner à l'élève l'occasion de montrer ses acquis de diverses manières.
- Utiliser des [adaptations](#) lors du recueil d'informations démontrant les acquis.
- Collaborer avec les services d'aide pédagogique, notamment ceux qui favorisent l'intégration, si l'élève fait régulièrement preuve de compétences émergentes dans un domaine d'apprentissage donné.



En voie d'acquisition

Une « compétence en voie d'acquisition » indique que les acquis de l'élève sont de plus en plus souvent en rapport avec les normes d'apprentissage. L'élève fait preuve d'un début de compréhension et est en voie de développer la compétence qui correspond aux normes d'apprentissage.

L'élève n'est pas en situation d'échec. À n'importe quel moment, n'importe quel élève fait preuve de compétences en voie d'acquisition dans certaines disciplines.

L'enseignant dispose d'une variété de stratégies pour aider l'élève qui est **en voie d'acquisition** d'une compétence à progresser vers le palier **de compétence acquise**, dont les suivantes :

- Établir un lien pour comprendre ce que l'élève sait, fait et comprend dans toutes les disciplines étudiées, afin de s'appuyer sur ses forces pour approfondir ses acquis (par exemple, l'élève qui

s'intéresse beaucoup aux arts, mais a de la difficulté avec le concept de symétrie en mathématiques pourrait démontrer ses acquis en dessinant un papillon aux ailes symétriques).

- Rencontrer l'élève pour décider ensemble des moyens à prendre pour l'aider à progresser dans son apprentissage de façon intéressante pour lui.
- Proposer à l'élève des stratégies et des outils qui peuvent l'aider dans les domaines qu'il y a lieu de développer.
- Offrir à l'élève davantage d'occasions de mettre en pratique ses acquis afin qu'il y ait recours plus systématiquement et de façon autonome.

Une compétence « acquise » est l'objectif à atteindre pour tous les élèves. L'élève a acquis une compétence lorsque ses compétences correspondent aux normes d'apprentissage prévues.

Une « compétence acquise » n'est pas synonyme de perfection. Cela indique plutôt que l'élève fait preuve de la compétence en question systématiquement (ou la plupart du temps).



Acquise

L'enseignant accompagne dans leur apprentissage tous les élèves. Il aide notamment ceux qui se trouvent au palier de compétence **acquise** à progresser vers celui de compétence **approfondie**.

L'enseignant dispose de nombreuses méthodes pour aider l'élève dont les compétences sont **approfondies**. Voici quelques manières dont l'élève peut démontrer ses acquis avec plus de profondeur et de complexité.

- Adopter diverses formes pour démontrer ses acquis (par exemple, analyser et interpréter des données de diverses manières).
- Approfondir sa réflexion (par exemple, lors d'une comparaison entre deux époques du passé, l'élève enrichit sa comparaison en faisant un rapprochement avec l'époque actuelle).
- Appliquer ses acquis à d'autres disciplines des programmes d'études (par exemple, en intégrant des concepts mathématiques à des œuvres d'art).
- Explorer des normes d'apprentissage plus complexes (par exemple, en explorant des concepts plus avancés, comme les équations quadratiques, alors que sa classe étudie les modèles).
- Établir un lien entre ses acquis et la communauté locale ou mondiale (par exemple, en étudiant l'environnement en classe, l'élève s'adonne à l'activisme écologique dans sa communauté).
- Accompagner ses camarades de classe dans leur apprentissage (par exemple, l'élève prend l'initiative d'apprendre aux autres des concepts de danse en éducation physique).

Une « compétence approfondie » n'est pas synonyme de perfection. C'est une compétence démontrée avec plus de profondeur et de complexité que prévu par les normes d'apprentissage.

Cet indicateur n'est pas en prime, il n'est pas une récompense, et il n'implique pas forcément de volume de travail accru ou de niveau scolaire supérieur.

Le but – pour tous les élèves – n'est pas de démontrer une compétence « approfondie », mais une compétence « acquise ». Ainsi donc, le fait de rendre tous les travaux et de faire preuve d'acquis conformes à toutes les normes dans un domaine d'apprentissage donné ne justifie pas automatiquement l'indicateur « approfondie ».

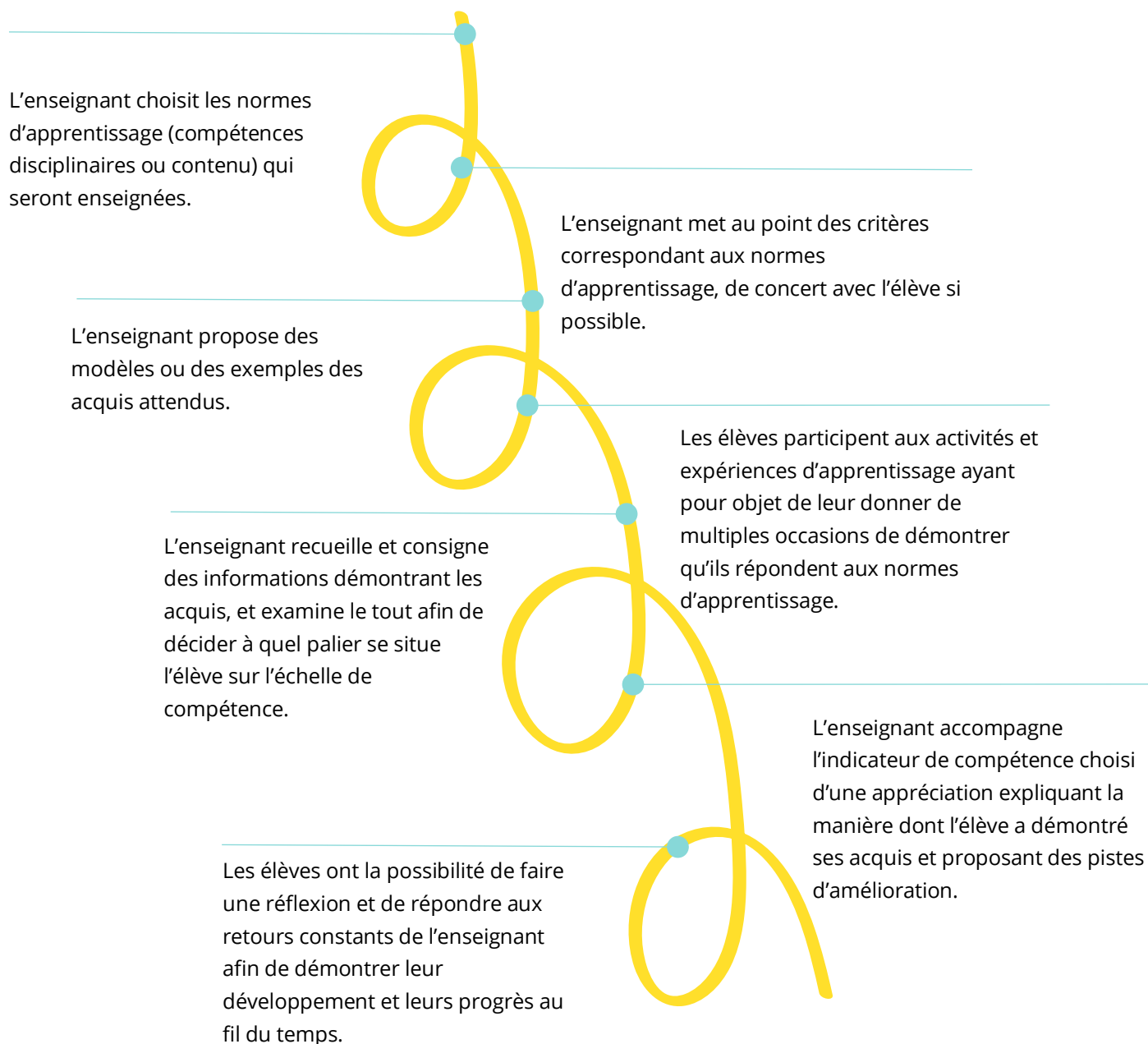


Approfondie

Utilisation de l'échelle de compétence du Ministère

De la maternelle à la 9^e année, dans des rapports d'étape au cours de l'année scolaire et dans un bilan des acquis à la fin de l'année, les enseignants communiquent les acquis de l'élève en utilisant l'échelle de compétence du Ministère pour indiquer un palier de compétence pour chaque domaine d'apprentissage, accompagnée d'une appréciation.

Les points suivants décrivent la marche à suivre pour déterminer le niveau de l'élève selon l'échelle de compétence du Ministère.



Cotes et pourcentages

Au deuxième cycle du secondaire, le résultat de l'évaluation des acquis de l'élève par rapport aux normes d'apprentissage est exprimé en cotes et pourcentages. Le processus d'attribution des cotes et la description des pourcentages correspondants sont exposés dans l'[arrêté ministériel sur l'expression des notes en cotes](#).

Cote	Fourchette de %	Définition
A	86 à 100	L'élève atteint un rendement excellent ou exceptionnel par rapport aux résultats d'apprentissage prévus.
B	73 à 85	L'élève atteint un très bon rendement par rapport aux résultats d'apprentissage prévus.
C+	67 à 72	L'élève atteint un bon rendement par rapport aux résultats d'apprentissage prévus.
C	60 à 66	L'élève atteint un rendement acceptable par rapport aux résultats d'apprentissage prévus.
C-	50 à 59	L'élève atteint un rendement minimal acceptable par rapport aux résultats d'apprentissage prévus.
F	0 à 49	L'élève ne fait pas ou n'a pas fait preuve du rendement minimum acceptable par rapport aux résultats d'apprentissage prévus. Il est important que l'élève et ses parents et parents substituts soient informés des difficultés de l'élève et aient la chance d'y remédier avant que la cote « F » ne soit attribuée.
SG	s.o.	Note de passage : Bien que l'élève ne puisse satisfaire aux conditions normalement requises, il a atteint un niveau de résultats suffisant pour que lui soit attribuée, dans son intérêt primordial, la note de passage pour le cours ou la discipline et le niveau. La note de passage peut être accordée en cas de maladie grave, d'hospitalisation, d'arrivée tardive ou de départ précoce, mais seulement au terme d'un processus décisionnel autorisé par le directeur, le directeur adjoint ou le directeur pédagogique de l'école.
TS	s.o.	Équivalence accordée : Cette cote peut être attribuée par le directeur, le directeur adjoint ou le directeur pédagogique de l'école après étude du dossier émanant d'un établissement autre qu'une école au sens de la loi sur les écoles (<i>School Act</i>). Par ailleurs, après examen du dossier, le directeur, directeur adjoint ou directeur pédagogique peut aussi attribuer à l'élève un indicateur de compétence ou une cote et un pourcentage.
IE	s.o.	Acquis non démontré : L'élève, pour une quelconque raison, n'a pas suffisamment démontré ses acquis par rapport aux normes d'apprentissage.
W	s.o.	À la demande des parents ou, lorsqu'il y a lieu, de l'élève, et selon ce que prévoit la politique du conseil scolaire, le directeur, le directeur adjoint ou le directeur pédagogique de l'école peuvent autoriser l'élève à se retirer d'un cours.

Attribution de cotes et de pourcentages

Tout au long du trimestre, les enseignants recueillent des informations démontrant les acquis de l'élève et les consignent par écrit. L'information démontrant les acquis ne se limite pas à la production de travaux concrets. Il peut s'agir d'information obtenue lors de conversations ou par l'observation. Avant de produire son rapport, l'enseignant examine l'ensemble des informations recueillies et utilise son jugement professionnel pour mettre en valeur les résultats récents et déterminer la progression globale de l'élève par rapport aux normes d'apprentissage.

L'enseignant détermine ensuite le niveau global de l'élève par rapport aux normes d'apprentissage pour l'unité ou le trimestre et attribue [des cotes et des pourcentages selon le barème approuvé par le Ministère](#) qui correspondent aux acquis démontrés.

La moyenne des notes du trimestre, du semestre ou de l'année ne donne pas une image précise des acquis de l'élève. On ne cesse jamais d'apprendre. Par conséquent, les acquis démontrés juste avant la communication du suivi représentent le mieux les compétences de l'élève et doivent être considérés en priorité lors de l'attribution d'une cote et d'un pourcentage.

Attribution d'une cote comme note finale

À la fin de l'année scolaire ou du cours, les enseignants attribuent une cote et un pourcentage pour indiquer les progrès d'ensemble de chaque élève dans la discipline.

Comme l'apprentissage est perpétuel de par sa nature, les résultats obtenus au dernier trimestre devraient compter davantage que les premières indications, puisqu'ils représentent plus précisément les acquis courants de l'élève par rapport aux normes d'apprentissage.

Acquis non démontrés

Dans certains cas, la cote « IE » est utilisée pour attirer l'attention de l'élève et de ses parents et parents substituts lorsque l'élève, pour une raison quelconque, n'a pas suffisamment démontré ses acquis par rapport aux normes d'apprentissage. Cela signifie que les enseignants ne disposent pas d'informations suffisantes pour bien évaluer l'élève.

Toutefois, elle n'est pas toujours ce qui convient le mieux. Il faut prendre en compte les besoins et les objectifs de l'élève, la programmation des cours et les incidences financières.

Voici quelques exemples de situations où la cote « IE » pourrait s'avérer utile :

- L'élève a récemment changé d'école ou de conseil scolaire (par exemple, il arrive à sa nouvelle école quelques semaines avant la fin du semestre).
- L'élève a enregistré de longues absences.
- L'élève est en dessous de 50 % et doit fournir des preuves supplémentaires de ses connaissances pour réussir un cours.



Parce que l'on ne cesse d'apprendre...

- La moyenne des notes du trimestre, du semestre ou de l'année ne donne pas une image précise des acquis de l'élève.
- Par conséquent, les acquis démontrés juste avant la communication du suivi représentent le mieux les compétences de l'élève et doivent être considérés en priorité lors de l'attribution d'une cote et d'un pourcentage.

Considérations sur l'utilisation de la cote « IE » de la maternelle à la 9^e année

Parfois, l'enseignant ne dispose pas d'informations suffisantes pour évaluer les acquis de l'élève à la fin de l'année scolaire. Alors, les enseignants, la direction, l'élève et ses parents et parents substituts se concertent pour déterminer la marche à suivre et décider s'il faut conserver la cote « IE » ou s'il y a lieu de la convertir en indicateur de compétence.

Si la cote « IE » est maintenue, on élabore un plan de soutien afin de pouvoir convertir cette cote en indicateur de compétence au cours des douze mois qui suivent. Le plan indique les points forts de l'élève, les domaines à développer et la manière dont l'élève répondra aux normes d'apprentissage.

Le recours à la cote « IE » et le plan du soutien connexe de l'élève en question seraient un bon sujet de discussion pour l'équipe de suivi et de scolarisation.

Pour plus d'informations, voir la section intitulée [Passage ou redoublement](#) du présent document.

Considérations sur l'utilisation de la cote « IE » en 10^e, 11^e et 12^e année

La cote « IE » peut aussi s'avérer utile lorsque, au moment de l'évaluation, l'élève mérite moins de 50 % et que l'enseignant ne dispose pas d'informations suffisantes pour lui accorder la note de passage.

La cote « IE » peut également être utilisée à la fin d'une année scolaire si un plan de soutien concret est mis en place dans le but de convertir la cote « IE » en cote et pourcentage au cours des douze mois qui suivent.

La cote « IE » ne peut pas figurer sur le relevé de notes de 10^e, 11^e et 12^e année : elle doit être convertie en cote et pourcentage. Lors de la conversion, les enseignants, la direction, l'élève et ses parents et parents substituts se concertent pour déterminer la cote et le pourcentage qui conviennent le mieux. Il se peut qu'on décide d'utiliser la note indiquant l'échec (F). Cependant, il est important de définir un plan de soutien clair pour la reprise du cours de manière à donner à l'élève les moyens de mieux démontrer ses acquis par rapport aux normes d'apprentissage et de remplir les conditions d'obtention du diplôme.

Avant d'attribuer une cote « IE », il importe également de tenir compte des incidences financières : il n'y en aura aucune si l'élève s'inscrit au niveau suivant du même cours ou à un bloc de soutien, mais l'école ne recevra pas de financement si l'élève se réinscrit au même cours l'année suivante. Si l'élève veut reprendre le cours, il faudra lui attribuer une note d'échec afin que l'école puisse recevoir un financement pour le cours.

Le recours à la cote « IE » et le plan de soutien connexe de l'élève en question seraient un bon sujet de discussion pour l'équipe de suivi et de scolarisation.

Cependant, selon le contexte, il se peut que la cote « IE » ne soit pas la meilleure option pour certains élèves. En cas de manque d'assiduité ou d'omission de satisfaire à l'essentiel des normes d'apprentissage, la reprise intégrale du cours peut être indiquée.

Pour plus d'informations, voir la section intitulée [Passage ou redoublement](#) du présent document.



Remarque importante

La cote « IE » ne convient que lorsque l'élève et ses parents et parents substituts ont la volonté de démontrer les acquis ou aimeraient que la note soit ultimement convertie en un indicateur de compétence ou une cote et un pourcentage. Sinon, une cote telle que SG, W ou F ou un autre indicateur sur l'échelle de compétence peuvent être préférables.

Note de passage et équivalence accordée

La « note de passage » (SG) est utilisée lorsque l'élève ne peut satisfaire aux exigences normalement requises, mais que ses résultats sont suffisants pour l'autoriser à passer au niveau suivant dans le domaine d'apprentissage en question. La note de passage peut être utilisée de la maternelle à la 12^e année. Elle peut être accordée en cas de maladie grave, d'hospitalisation, d'arrivée tardive ou de départ précoce, mais seulement au terme d'un processus décisionnel autorisé par le directeur, le directeur adjoint ou le directeur pédagogique de l'école.

La note de passage n'est pas destinée à servir de mesure disciplinaire ou de solution aux problèmes de comportement ou d'assiduité. Si l'élève a besoin d'accompagnement, il faut faire appel au processus de passage avec soutien. Pour plus d'informations, voir la section intitulée [Passage ou redoublement](#) du présent document.

La cote « Équivalence accordée » (TS) peut être accordée par le directeur, le directeur adjoint ou le directeur pédagogique de l'école après étude du dossier émanant d'un établissement autre qu'une école telle que définie dans la loi sur les écoles (*School Act*) pour reconnaître des acquis hors programme attestés. Par ailleurs, après examen des dossiers de l'élève, le directeur, directeur adjoint ou directeur pédagogique de l'école a aussi l'option d'attribuer une cote et un pourcentage à l'acquis hors programme attesté. Pour plus d'informations sur le processus de reconnaissance des acquis, voir le chapitre correspondant dans le [Manuel de procédures pour le programme du secondaire deuxième cycle de la Colombie-Britannique](#).

La cote « TS » ne convient pas en cas de changement d'école. Si l'élève change d'école, le directeur, directeur adjoint ou directeur pédagogique doit passer son dossier en revue et lui attribuer un indicateur de compétence ou une cote et un pourcentage.

Il est important de noter que la présence de cotes « SG » et « TS » sur le relevé de notes de l'élève risquent d'avoir des incidences à long terme sur ses options d'études postsecondaires. Ces cotes ne doivent être attribuées que dans l'intérêt primordial de l'élève et, dans la mesure du possible, il est préférable de lui attribuer un indicateur de compétence ou une cote et un pourcentage.



Définition d'une école selon la *School Act*

- a) un groupe d'élèves organisé en tant qu'unité à des fins pédagogiques sous la supervision d'un directeur, d'un directeur adjoint ou d'un directeur pédagogique;
- b) les enseignants et autres membres du personnel associés à cette unité;
- c) les installations associées à l'unité.

Une école comprend un programme de ressources du Ministère et un programme de scolarisation en ligne géré par le conseil scolaire.

Accompagnement des élèves dans la transition du système de cotes à l'échelle de compétence

Pour aider les élèves qui étaient auparavant habitués au système de cotes à mieux comprendre l'échelle de compétence du Ministère, les enseignants peuvent :

- Avoir des conversations avec les élèves sur l'objet de l'évaluation, à savoir formuler des commentaires utiles pour la poursuite de l'apprentissage, recueillir des preuves d'apprentissage pour planifier l'enseignement et communiquer aux élèves et à leur famille les points forts et les domaines qu'il y a lieu d'améliorer.
- Discuter avec les élèves des différentes formes d'évaluation (évaluation formative, autoévaluation, évaluation du portfolio).
- Utiliser le vocabulaire de l'échelle de compétence avec leurs élèves pendant les leçons et en formulant leurs observations.
- Donner des appréciations verbales en classe pour que les élèves s'habituent au format consistant à leur indiquer ce qu'ils font bien (points forts) et ce qu'ils pourraient mieux faire (domaines susceptibles d'amélioration).
- Collaborer avec les élèves à l'élaboration de critères d'évaluation pour qu'ils puissent comprendre comment se présente chacun des quatre paliers : compétence « émergente », compétence « en voie d'acquisition », compétence « acquise » et compétence « approfondie ».
- Offrir aux élèves la possibilité d'évaluer leurs propres acquis en utilisant l'échelle de compétence.
- Donner aux élèves un devoir consistant à concevoir leur propre activité d'apprentissage avec les critères d'évaluation qui conviennent.



Appréciation

L'appréciation consiste à coucher par écrit des remarques concises indiquant les points forts de l'élève ou à consigner les conversations décrivant ses acquis par rapport aux normes d'apprentissage ainsi qu'à cerner les domaines qu'il y a lieu d'améliorer. L'approche centrée sur les points forts reconnaît que l'acquisition de savoirs est un processus dynamique et holistique et que les acquis sont démontrés de manière différente et à un rythme différent par chaque élève. L'appréciation porte sur ce que l'élève peut faire et ce qu'il ou elle s'efforce de réaliser.

L'avis des parents et parents substituts sur la validité du suivi des acquis est souvent directement lié à la qualité de ces appréciations écrites. Voici quelques recommandations pour rédiger des appréciations exhaustives :

- Formuler des commentaires constructifs mentionnant expressément les points forts de l'élève et les domaines susceptibles d'amélioration.
- Inclure des observations sur les objectifs à atteindre à l'école et à la maison.
- En parlant de ce qu'il y a lieu d'améliorer, mettre l'accent sur ce que l'élève peut déjà faire : « Françoise a une bonne compréhension de la syntaxe, mais elle travaille encore sa ponctuation. »
- Donner des informations concrètes sur l'accompagnement dont bénéficie ou pourrait bénéficier l'élève pour progresser dans son apprentissage.
- Décrire les autres manières dont l'enseignant prévoit d'accompagner l'élève et ce que ses parents et parents substituts pourraient faire pour l'aider.
- Justifier ses commentaires par des exemples observés en classe.
- Expliquer comment l'élève aborde le processus d'apprentissage.
- Anticiper les questions que les parents et parents substituts pourraient poser au sujet des progrès et des acquis de leur enfant.
- Utiliser un vocabulaire simple pour compenser les différences dans le niveau d'instruction et de compréhension du français et la familiarité avec les termes utilisés dans l'enseignement chez les parents et parents substituts.
- Éviter les expressions inhabituelles, et si un mot risque d'être inconnu des parents et parents substituts, donner une explication entre parenthèses : ainsi, au lieu de dire « capable de déchiffrer les mots et d'exploiter les indications du contexte », écrire « capable de comprendre le sens des mots inconnus en se servant des mots qui les entourent », et s'il faut utiliser un terme comme « dictée de mots à haute fréquence lexicographique », ajouter entre parenthèses « (mots fréquents utilisés souvent à l'écrit) ».



Exemples de langage clair

Au lieu de :	Utiliser :
la majorité de	la plupart de
bon nombre de	de nombreux, plusieurs
de telle sorte que	pour
épauler, seconder	aider
communiquer	parler, écrire, appeler
constitue	est
dû au fait que	à cause de
s'attacher à	s'efforcer de
est enclin(e) à	a tendance à
facteur	raison, cause
dans le but de	pour
au cours de	pendant
dans un avenir proche	bientôt
il sera nécessaire	je (nous, vous) dois (devons, devez), peux (pouvons, pouvez)
fait preuve de	présente, montre

Suivi des habitudes d'apprentissage et de la participation de l'élève

Commentaires de l'enseignant sur l'assiduité

L'énoncé de principes pour le suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e année comporte une section sur l'assiduité de l'élève à l'intention des parents et parents substitués. Il appartient à l'école ou au conseil scolaire de déterminer la forme de cette communication.

Le nombre de jours d'absence généré automatiquement suffit dans le rapport d'étape.

Commentaires de l'enseignant sur les domaines susceptibles d'amélioration

Idéalement, les parents et parents substitués doivent être informés des domaines susceptibles d'amélioration soit sur le plan de la conduite, soit sur celui des études, avant l'envoi d'un rapport d'étape par écrit. Cependant, le rapport d'étape ou le bilan des acquis permet d'articuler clairement les aspects à améliorer en les accompagnant d'exemples concrets et de décrire les façons qui pourraient contribuer à cette amélioration. Ces commentaires écrits doivent également articuler les points forts de l'élève et la manière dont on peut s'appuyer sur ces points forts pour aider l'élève à s'améliorer.

En mentionnant les domaines susceptibles d'amélioration, la réflexion de l'élève à propos de ses compétences essentielles et le choix de ses objectifs prennent toute leur importance. Donner à l'élève l'occasion de se fixer des objectifs dans les domaines susceptibles d'amélioration et de réfléchir à la manière de les atteindre constitue une partie importante de l'apprentissage et du développement de l'enfant dans son intégralité.

Distinction entre suivi des habitudes d'apprentissage et de la participation et suivi des acquis

L'évaluation des acquis dans chacune des disciplines se fait en fonction des [normes d'apprentissage](#) et de rien d'autre. Par conséquent, les habitudes d'apprentissage et la participation de l'élève doivent faire l'objet d'un rapport distinct de celui des acquis. Les habitudes d'apprentissage et la participation de l'élève ne doivent pas contribuer à sa note globale dans une discipline (p. ex., 10 % de la note dépendrait de la présence en classe, 5 % du respect des délais de remise des devoirs et 20 % de la participation en classe), mais elles peuvent être signalées dans l'appréciation, s'il y a lieu.

Il est également important de noter que l'évaluation et le suivi des acquis ne tiennent pas lieu de mesure disciplinaire. On ne doit pas pénaliser l'élève en réduisant sa note parce qu'il ou elle a manqué des cours ou fait preuve de comportements inappropriés. Les comportements qui nuisent à l'enseignement doivent être signalés aux parents ou aux parents substitués dès qu'ils surviennent, en dehors des cadres officiels et sans attendre les rapports de suivi habituels. Souvent, ce qui fonctionne le mieux pour signaler le comportement aux parents et parents substitués est une communication informelle par téléphone, par courriel ou en personne.

Par ailleurs, il arrive que l'élève manque trop de cours ou ne participe pas à assez d'activités d'apprentissage pour démontrer ses acquis. Si l'enseignant ne dispose pas de suffisamment d'informations démontrant les acquis de l'élève pour l'évaluer selon l'échelle de compétence ou le barème de cotes et pourcentages, il lui attribue la cote « IE » (acquis non démontré) jusqu'à plus ample informé. S'il s'avère que l'élève n'est pas en mesure de démontrer ses acquis, un processus de passage avec soutien ou de redoublement devra être entrepris. Pour plus d'informations, voir la section intitulée [Passage ou redoublement](#) du présent document.

Considérations lors du suivi des habitudes d'apprentissage et de la participation de l'élève

Comme le précise l'arrêté énonçant la politique d'éducation (*Statement of Education Policy Order*), le système scolaire britannico-colombien a pour vocation la formation de « citoyens instruits ». Ce concept de citoyen instruit sert de cadre lors de réflexions sur les habitudes d'apprentissage et la participation des élèves, puisque l'objectif est de former des citoyens instruits qui :

- développent un amour durable pour l'acquisition de connaissances;
- développent une curiosité à l'égard du monde dans lequel ils évoluent;
- font preuve de confiance en soi et d'initiative personnelle;
- font preuve de responsabilité sociale;
- font preuve de souplesse afin de pouvoir s'adapter aux changements;
- sont capables de prendre leurs propres décisions;
- acceptent et respectent les idées et les croyances d'autrui;
- cultivent des habitudes de travail efficaces afin de réaliser leurs objectifs professionnels.



La loi sur les écoles (*School Act*) prévoit ce qui suit :

« [Les parents ont] le droit d'être informés [...] de l'assiduité, de la conduite et des progrès de l'élève à l'école ».

Les enseignants et enseignantes peuvent communiquer des informations sur la conduite de l'élève aux parents et parents substituts dans leur appréciation.

Les appréciations sur les habitudes d'apprentissage et la participation de l'élève doivent porter principalement sur les qualités et attributs observables que l'enseignant peut étayer par des exemples d'événements survenus en classe. Il est important de noter que la participation ne se limite pas à un comportement conforme aux tâches. Les élèves qui s'investissent pleinement dans les activités d'apprentissage seront mieux à même de développer les compétences nécessaires pour atteindre leurs objectifs personnels et devenir des citoyens instruits qui s'épanouissent dans un monde en mutation rapide.

Quelques qualités et attributs que les enseignants devraient commenter chez l'élève

- | | | |
|---------------------------|-----------------------------|---|
| • conscience de soi | • choix d'objectifs | • accomplissement des tâches |
| • participation | • leadership | • mentalité de croissance |
| • collaboration | • réaction à la rétroaction | • indépendance et autonomie |
| • civisme | • créativité | • automotivation et prise de responsabilité |
| • maîtrise de soi | • prise de risques | • coopération |
| • réflexion | • initiative | • respect de soi et des autres |
| • autoévaluation | • organisation | |
| • communication | • gestion du temps | |
| • défense de ses intérêts | • curiosité | |

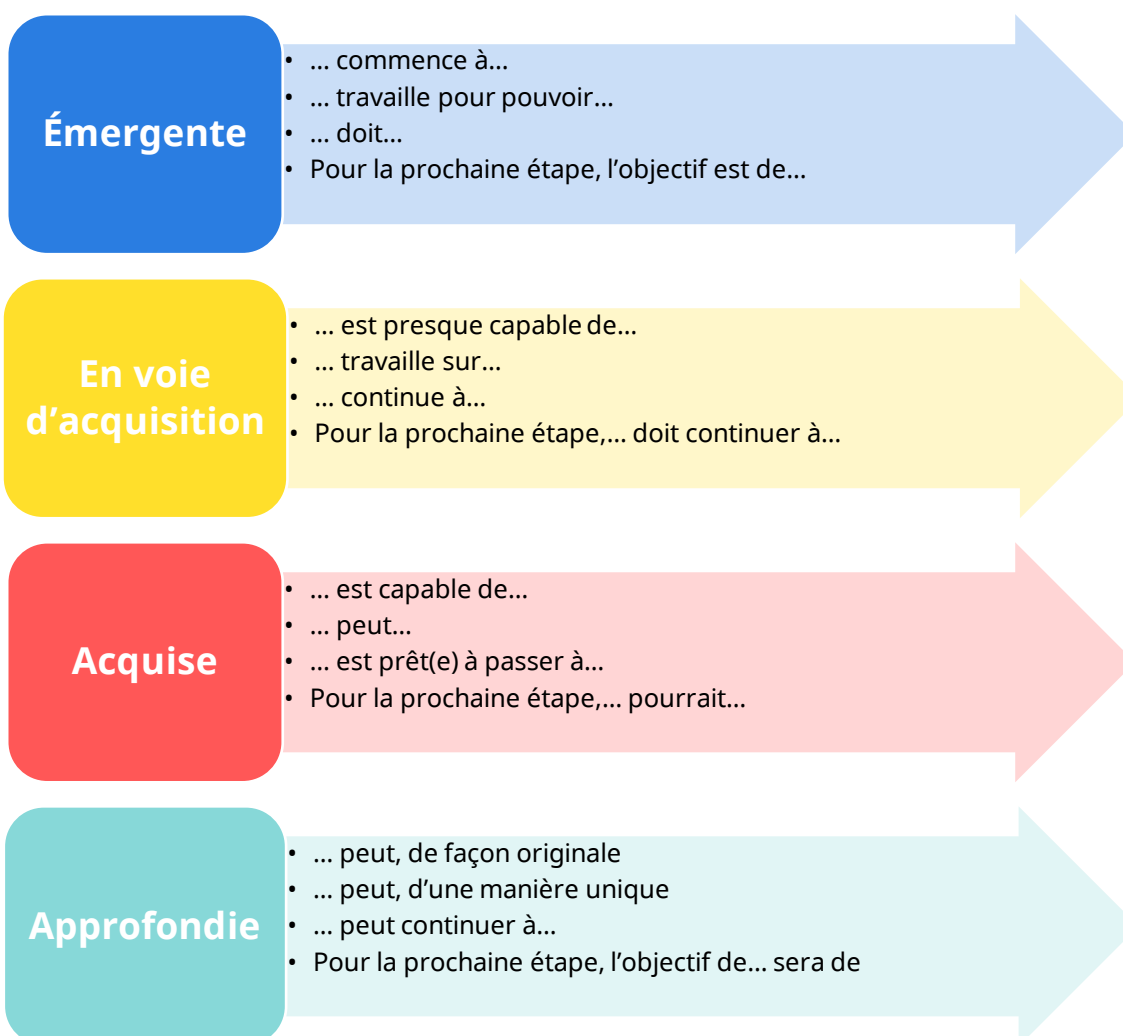
Rédaction des appréciations

Les appréciations sur ce que l'élève est capable de faire doivent décrire les jalons importants dans son développement, sa progression et son apprentissage.

On doit y trouver :

- un suivi des acquis personnalisé dans lequel figurent les bons pronoms et le nom de l'élève;
- un langage qui rend compte des points forts, reconnaissant que l'apprentissage est dynamique et holistique;
- un langage facile à lire pour les parents et parents substitués;
- une mise en lumière des progrès importants réalisés par rapport aux normes d'apprentissage;
- les possibilités d'amélioration par rapport aux normes d'apprentissage;
- des suggestions de stratégies utiles et de moyens pour aider l'élève dans son apprentissage;
- des informations sur la conduite des élèves, leur participation et leur démarche d'apprentissage.

Exemples de formulations à employer dans les appréciations



Exemples d'appréciations

À noter que les commentaires ci-dessous ne sont donnés qu'à titre d'exemple. Il n'y a pas de formulations prescrites ou obligatoires. Les enseignants doivent faire appel à leur professionnalisme et à leur connaissance approfondie de l'élève lorsqu'ils rédigent une appréciation. Les appréciations peuvent prendre diverses formes. Elles n'ont pas besoin d'être longues ni de résumer les normes d'apprentissage ou les plans de cours.

D'autres exemples d'appréciations se trouvent au chapitre [Réflexion des élèves sur les compétences essentielles et choix d'objectifs](#).

Conception, compétences pratiques et technologies

Kaylen a démontré sa maîtrise de toutes les étapes du processus de conception lors de notre projet de recherche sur les différents systèmes de l'organisme. Kaylen a eu besoin d'aide pendant la phase de remuement à cause de sa tendance à se précipiter sans prendre le temps d'explorer différentes idées. Cela l'amenait à ne pas toujours choisir la meilleure idée à essayer. Cependant, Kaylen fait preuve de créativité et ne manque pas d'idées. Plus d'occasions de participer au processus de conception lui apprendront à réfléchir de manière critique à la meilleure idée.

Éducation à la carrière

Aidyn sait reconnaître ses forces et se fixer un objectif SMART (spécifique, mesurable, approprié, réaliste et temporel). Lorsqu'il a atteint son objectif, il a pu réfléchir à sa réalisation et reconnaître comment le soutien des autres a contribué à son succès. Pour la prochaine étape, Aidyn peut commencer à travailler sur l'aide précieuse qu'il peut apporter aux autres dans l'atteinte de leurs propres objectifs.

Sciences

Cheyenne est :

- curieux et travailleur;
- capable de faire des observations fines et des prédictions justes;
- capable d'appliquer de solides compétences de planification pour concevoir sa propre recherche d'information.

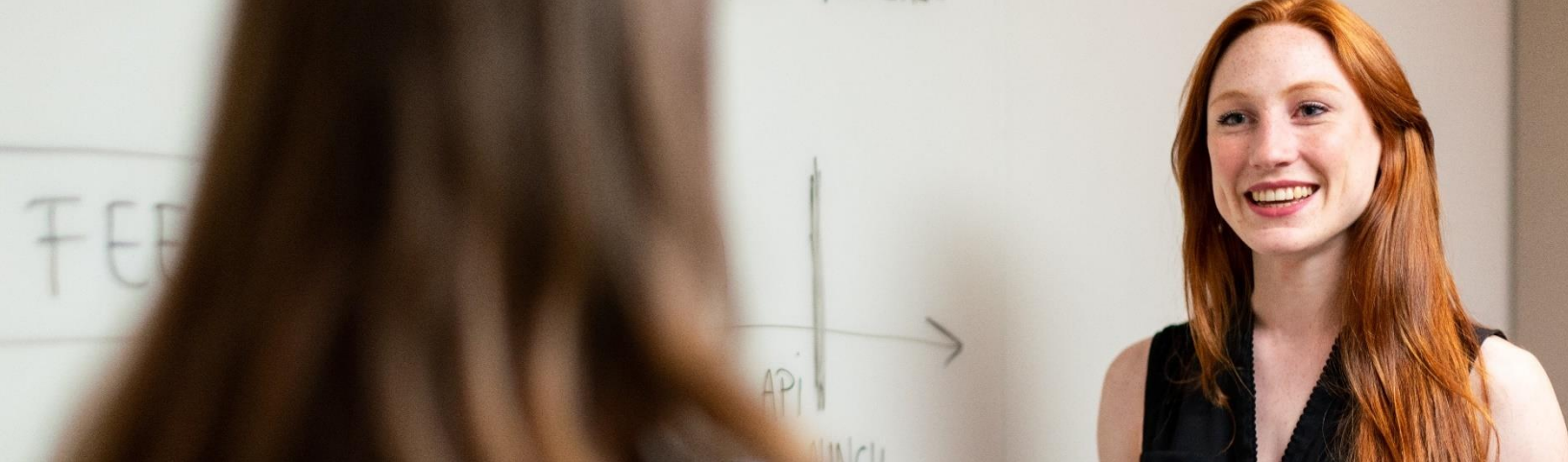
Cheyenne a encore besoin d'aide pour comprendre et évaluer les informations, par exemple pour comparer les données de diverses sources. Cheyenne n'hésite pas à défendre ses intérêts. En continuant à demander de l'aide et en accumulant de l'expérience dans l'interprétation des graphiques, il commencera à consolider sa capacité à évaluer l'information.

Français de base

Quinn :

- est très engagé et participe activement à nos activités quotidiennes en français;
- peut répondre de manière appropriée à des commandes et des instructions simples;
- continue à se développer dans sa compréhension de la langue française écrite et parlée.

Quinn possède un vocabulaire varié; en étant plus exposé au français et en employant la langue, il pourra améliorer sa compréhension.



Réflexion sur les compétences essentielles et choix d'objectifs

Conditions et formes de la réflexion sur les compétences essentielles et du choix d'objectifs

Selon les principes pour le suivi des acquis des élèves de la maternelle à la 12^e année, au moins deux des rapports d'étape par écrit ainsi que le bilan des acquis doivent présenter une réflexion de l'élève sur ses compétences essentielles et les objectifs que l'élève s'est fixés.

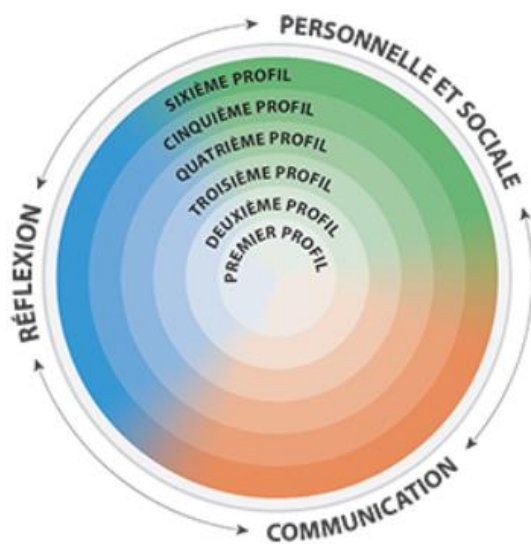
Dans le souci d'assurer une certaine souplesse pour les élèves et leur démarche d'apprentissage, le Ministère s'est bien gardé de préciser la manière d'enseigner ou de documenter cette réflexion et définition d'objectifs. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de déterminer la forme que doit prendre cet exercice et le processus qui aidera l'élève à le mener à bien, et à les intégrer dans leur pratique locale.

Le Ministère n'a pas non plus précisé les compétences essentielles auxquelles l'élève doit réfléchir durant l'année. Alors que le choix d'objectifs s'inscrit naturellement dans la réflexion sur les compétences essentielles, il ne doit pas forcément y être lié, sauf si l'élève, l'enseignant, l'école ou le conseil scolaire en décident ainsi. Cette flexibilité permet aux enseignants et aux élèves de s'adonner à ces exercices comme ils l'entendent.

Contexte

À dessein, les compétences essentielles (communication, réflexion, et compétence personnelle et sociale) sous-tendent tous les programmes d'études et sont déterminantes pour la formation de citoyens instruits. L'intégration systématique d'une étape d'autoévaluation à toute activité pendant l'année scolaire permet aux élèves d'avoir conscience de leur avancement dans le développement des compétences essentielles. En devenant un élément naturel du processus d'apprentissage, la réflexion favorise la personnalisation, l'inclusion, la diversité et la prise en charge par l'élève de sa propre éducation.

Selon les recherches, les élèves ont une bonne idée d'eux-mêmes et de leurs acquis, et la réflexion et le choix d'objectifs peuvent jouer un rôle important dans leur apprentissage et leur croissance.



Le cercle vertueux de réflexion sur les compétences essentielles et de choix d'objectifs favorise l'expression personnelle. Ces exercices donnent à l'apprentissage un sens personnel et mettent l'accent sur la poursuite de possibilités d'avenir tout en développant la confiance en soi, le savoir et les compétences nécessaires pour réussir dans un monde en constante mutation. L'élève devient l'auteur de son cheminement scolaire.



Communication- La compétence de communication englobe les connaissances, les aptitudes et les processus associés aux relations interpersonnelles. En communiquant, l'élève assimile, génère et transforme des concepts et des informations, en créant des liens pour échanger des idées, exprimer son individualité, approfondir ses connaissances et mener à bien ses projets. La compétence de communication est fondamentale à la quête de satisfaction, de sens et de joie.



Réflexion- La compétence de réflexion englobe les connaissances, les aptitudes et les processus associés au développement intellectuel. C'est grâce à sa capacité de réfléchir que l'élève réussit à intégrer les notions et connaissances sur un sujet et à les appliquer à d'autres sujets. La compétence de réflexion requiert certaines habiletés intellectuelles ainsi que des habitudes mentales et une sensibilité métacognitive. Ces facultés permettent de traiter l'information provenant de diverses sources, y compris des réflexions et des sentiments émanant du subconscient et de l'inconscient ainsi que d'une expression cognitive, afin de former de nouvelles idées.



Personnelle et sociale- La compétence personnelle et sociale est constituée d'un ensemble d'habiletés en lien avec la place qu'occupe l'élève dans le monde en tant que personne, mais aussi en tant que membre de sa collectivité et de la société. Cette compétence englobe ce dont l'élève a besoin pour s'épanouir en tant qu'individu, pour se connaître et prendre soin de soi et des autres, et pour trouver sa raison d'être et s'accomplir dans le monde.

Accompagnement de l'élève dans sa réflexion sur les compétences essentielles

Les enseignants peuvent aider les élèves dans leur réflexion en relevant délibérément les compétences essentielles, en les nommant et en les reliant aux savoirs et savoir-faire acquis à l'école et ailleurs. Les compétences essentielles font partie intégrante des compétences disciplinaires de chaque domaine d'apprentissage; cette relation est intentionnelle, destinée à donner aux enseignants la possibilité d'accompagner les élèves dans le développement de compétences essentielles par l'acquisition de savoirs dans un ou plusieurs domaines d'apprentissage.

Voici quelques idées sur la manière dont les enseignants peuvent accompagner l'élève dans sa réflexion sur les compétences essentielles en classe :

- Souligner les occasions et donner aux élèves la possibilité de réfléchir à leurs compétences dans chaque domaine d'apprentissage du programme.
- Développer explicitement le vocabulaire des compétences essentielles avec les élèves lors de situations concrètes et d'activités d'apprentissage.
- Poser des questions ouvertes pour stimuler la réflexion et l'acquisition du vocabulaire et des habiletés de la métacognition.
- Encourager les élèves à parler de ce qu'ils font bien et de ce qu'ils pourraient faire mieux par rapport aux compétences essentielles et dans les différentes disciplines.
- Cultiver des relations de mentorat avec les élèves et les encourager à réfléchir régulièrement à leurs compétences essentielles.

Accompagnement de l'élève dans le choix d'objectifs

Les enseignants peuvent aider les élèves à se fixer des objectifs par les indications données dans le cadre de leurs interactions quotidiennes. Voici quelques idées :

- Saisir les occasions de discuter avec les élèves de la façon dont la réflexion peut les aider à se fixer des objectifs d'apprentissage et à les atteindre.
- Proposer des conversations régulières portant sur leurs études et leurs ambitions afin de les inciter à formuler et à affiner leurs objectifs d'apprentissage personnels.
- Aider les élèves à développer des plans d'action pour se rapprocher de leurs objectifs et les aider à surmonter les difficultés.
- Faciliter les possibilités de développement et d'apprentissage liées à certains objectifs précis, notamment en leur présentant d'autres enseignants, des ressources, des occasions ou des partenaires dans la collectivité qui pourraient leur être utiles.
- Aider les élèves à reconnaître et à célébrer leurs succès.
- Inclure les parents et parents substituts dans la conversation sur le choix des objectifs en tissant des liens solides entre l'école et le milieu de vie.

Réflexion sur les compétences essentielles et choix d'objectifs au premier cycle de l'élémentaire

Les jeunes enfants sont naturellement disposés à recevoir de l'aide pour réfléchir aux compétences essentielles et se fixer des objectifs. Ils commenceront ainsi à cultiver un lien avec leur identité, leur communauté et leur milieu d'appartenance. L'intégration de ces exercices au cours des premières années de scolarité aide les enfants à entamer un voyage d'identité, de découvertes et d'actions à mesure qu'ils se familiarisent avec les compétences essentielles. Ils deviennent peu à peu les auteurs de leur apprentissage. Au premier cycle de l'élémentaire, les élèves jettent les bases dont ils ont besoin pour communiquer et évaluer leur progression dans les compétences essentielles et pour se fixer des objectifs de croissance authentique au deuxième cycle.



Investigations vivantes

L'investigation vivante décrit la réflexion, les actions et les apprentissages qui découlent de la rencontre entre l'enfant, l'enseignant, les objets et les idées. Le terme « vivant » indique que ces processus ne cessent d'évoluer. L'investigation est l'acte de s'intéresser à un sujet ou à un objet de plusieurs façons : par l'observation, l'exploration, l'expérimentation et l'interrogation.

Investigations vivantes du Cadre pédagogique pour la petite enfance :

- Bien-être et appartenance
- Rapport aux autres, aux objets et au monde
- Communication et littératie
- Identités, responsabilité sociale et diversité

S'inspirer du cadre pédagogique pour la petite enfance

Le [Cadre pédagogique pour la petite enfance](#) a été élargi pour englober les premières années du primaire. Cela signifie que sa vision, ses principes, sa réflexion sur la pratique et son contexte s'appliquent aux enfants de la naissance à la 3^e année (et à leur famille).

Les investigations vivantes du cadre pédagogique pour la petite enfance et les compétences essentielles des programmes d'études du Ministère partagent les mêmes philosophies destinées à aider les enseignants à concevoir des environnements et des situations d'apprentissage flexibles, adaptés et pertinents dans la collectivité.

Les enseignants du primaire sont les premiers à présenter et à illustrer les compétences essentielles en classe, en suscitant l'émerveillement, le jeu et la découverte de soi, et en facilitant les investigations vivantes. Par conséquent, les pratiques décrites dans le *Cadre pédagogique pour la petite enfance* donnent aux enseignants de jeunes élèves le moyen d'amener ceux-ci à s'engager dans la réflexion sur leurs compétences essentielles et la définition d'objectifs prescrites par les principes pour le suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e année.



Exemples de formes de réflexion sur les compétences essentielles et de choix d'objectifs

À noter que tous les exercices ci-dessous ne sont donnés qu'à titre d'exemple. Il revient à l'école et au conseil scolaire, en tant qu'entité autonome, de décider de la manière dont la réflexion sur les compétences essentielles et le choix des objectifs doivent se dérouler ainsi que de la forme de leurs rapports d'étape et bilan des acquis.

Exemple 1 – Structure scolaire globale de réflexion sur les compétences essentielles associée au choix d'objectifs à des moments précis de l'année

Lors d'une réunion du personnel, l'école décide de jumeler la réflexion sur les compétences essentielles à la définition d'objectifs au moment de chaque rapport d'étape ou bilan des acquis et établit un processus qui prévoit la participation de l'élève à chaque étape.

Lors du premier rapport d'étape écrit, l'élève s'autoévalue et se fixe des objectifs. Lors du deuxième rapport d'étape écrit, l'élève s'autoévalue de nouveau et ajuste ou affine ses objectifs. Et pour le bilan des acquis, l'élève s'autoévalue de nouveau, célèbre ses succès et les progrès réalisés vers l'atteinte de ses objectifs, et expose clairement ses prochains buts.



Source : Avec autorisation, École St. George's.

Exemple 2 – Réflexion sur les compétences essentielles avec recours aux multimédias lors du bilan des acquis

Les élèves se sont autoévalués sur le plan de la compétence de réflexion et de la compétence personnelle et sociale en utilisant des multimédias et une voix d'élève pour répondre à une question de fond. Leur projet a ensuite été envoyé à la maison avec le bilan des acquis ou le rapport d'étape.



Question de fond

Qui es-tu?

Réponse de l'élève dans le cadre du projet multimédia

« Je suis britannique, japonais, canadien et je parle français. Je fais partie d'une famille, et nous voyageons ensemble pour découvrir d'autres endroits et rencontrer les gens du pays. Je me vois comme un athlète parce que je peux toujours réessayer quand je n'y arrive pas du premier coup et cela m'aide à m'améliorer. Je suis fier de moi parce que je suis persévérant. Je veux que vous sachiez que lorsque je me sens vaincu, je persévère. C'est important que vous le sachiez, car j'aime prendre des risques et je suis donc courageux. J'aime apprendre par moi-même parce que sinon, il y a trop de bruit dans ma tête et je suis distrait.

Exemple 3 – Réflexion sur les compétences essentielles et choix d'objectifs sous forme de portfolio

Au cours de l'année, toutes les informations sur les acquis de l'élève, sa réflexion sur les compétences essentielles et son choix d'objectifs ont été consignées dans un portfolio électronique. Les enseignants ont ensuite indiqué dans le rapport d'étape ou le bilan des acquis l'endroit où les parents, les parents substituts et les élèves pouvaient se rendre pour trouver l'information. Voir l'exemple à la page suivante.

Bilan des acquis

École élémentaire en Colombie-Britannique

Nom de l'élève : Jared J

Date : Juin 2023

7^e année

Assiduité : 3 absences et 2 retards

Appréciation de l'enseignant

Jared est un camarade de classe gentil, amical et drôle. Il aime participer aux activités et aux discussions en classe et ce qu'il a à dire est toujours intéressant et pertinent.

Il aime résoudre les problèmes et c'est un élève curieux.

Il continue à développer sa concentration en évitant de se laisser distraire en classe. Il sait ce qui risque de le distraire de son travail et arrive très bien à aménager son environnement d'apprentissage de manière à éliminer les sources de distraction. Jared s'est amélioré dans sa gestion du temps. Il arrive à diviser les gros projets en petites étapes faciles à gérer, ce qui lui permet de réaliser un meilleur travail plutôt que de se dépêcher pour finir à la dernière minute.

Portfolio électronique

Dans le portfolio électronique, vous trouverez des commentaires détaillés sur ce que votre enfant est capable de faire et sur les prochaines étapes de son cheminement scolaire.

Domaine d'apprentissage	Échelle de compétence
English Language Arts	En voie d'acquisition
Mathématiques	Acquise
Sciences	Acquise
Sciences humaines	En voie d'acquisition
Éducation physique et santé	Acquise
Éducation artistique	Acquise
Éducation à la carrière	Acquise
CCPT	Acquise

Réflexion sur les compétences essentielles et choix d'objectifs

Cette année, les élèves se sont fixé des objectifs et ont réfléchi à leur apprentissage par rapport aux compétences essentielles que sont la communication, la réflexion, la conscience de soi et la responsabilité sociale. Vous trouverez dans le portfolio une publication intitulée « Sommaire des compétences essentielles de fin d'année du programme d'immersion française tardive ».

Signature de la direction

Signature du parent

Signature de l'enseignant

Exemple 4 – Réflexion de l'élève à l'aide d'un modèle d'organisateur graphique dans un rapport d'étape

Cette classe de maternelle a utilisé un organisateur graphique conçu en groupe pour réfléchir à la responsabilité sociale. Chaque élève a ensuite réfléchi à un exemple de sa propre vie où il ou elle a fait preuve de responsabilité sociale, puis à son évolution dans ce domaine. Les élèves ont fait un dessin et ont dicté leur réponse. La réflexion a ensuite été envoyée à la maison avec le rapport d'étape.

Social Responsibility

I am a good member of our team.
 I am kind to others, by using kind words and actions.
 I can work with others and take turns.
 I can solve problems by myself or find someone to help if I need it.

My example is: (This is a time when...)

When I came to school, I didn't ask to use the crayon I just ripped it out of her hands.

But a little while later I asked if I could have it after she was done.

Exemple 5 – Réflexion sur les compétences essentielles et choix d'objectifs en utilisant une voix d'élève et une réponse écrite ou orale

Les élèves ont eu l'occasion de réfléchir à leurs compétences essentielles et de se fixer des objectifs par écrit ou oralement. Ce contenu généré par les élèves a ensuite été incorporé au rapport d'étape ou au bilan des acquis dans le champ de commentaires du modèle de rapport. Voir l'exemple à la page suivante.

Rapport d'étape

École élémentaire en Colombie-Britannique Août 2023

Nom de l'élève : Ryan B

Date : Mars 2023

4^e année

Assiduité : 10 absences et 2 retards

Appréciation de l'enseignant

Ryan est un excellent communicateur qui aime interagir avec les autres pour exprimer ses idées. Il est sensible et conscient des conséquences de ses gestes et de ses mots sur ceux qui l'entourent. Ryan a parfois besoin d'aide pour résoudre certaines situations difficiles ou gênantes avec ses camarades de classe ou le personnel scolaire. Il fait des efforts pour mettre à profit sa bonne compétence de communication afin de mieux exprimer sa pensée en cas de conflit interpersonnel. Dans l'ensemble, Ryan s'est construit des amitiés importantes et il est un camarade de classe bien apprécié.

Discipline	Indicateur de compétence	Appréciation
English Language Arts	En voie d'acquisition	Ryan établit des liens importants, ce qui démontre qu'il comprend bien ce qu'il lit. Bien que sa capacité de lecture est sous les attentes pour un élève de 4 ^e année, lorsqu'il lit des livres de son niveau, sa capacité à s'intéresser et à réfléchir à ce qu'il lit l'a aidé à développer ses compétences dans ce domaine. Pour Ryan, la prochaine étape est de continuer à lire différentes sortes de livres qui l'intéressent et de s'exercer à prononcer à voix haute les mots nouveaux et inconnus.
Mathématiques	Acquise	Ryan est capable d'expliquer et de justifier son raisonnement mathématique. Il aime essayer de nouveaux concepts et se montre curieux lorsqu'il résout des problèmes. Ryan est encore en train d'apprendre la relation entre le périmètre et l'aire d'un polygone; il peut utiliser ses compétences en résolution de problèmes pour continuer à développer cette compétence.
Sciences	Acquise	Ryan est un élève curieux qui fait des observations et des prédictions grâce à la recherche scientifique. Au cours de notre exploration des systèmes du corps, il a démontré ses compétences en planifiant son investigation sur la façon de prendre soin de son système respiratoire.
Sciences humaines	Acquise	Ryan a posé d'excellentes questions tout au long de nos différentes investigations cette année. En examinant une variété de questions et de perspectives, il a également formulé des arguments bien construits pour défendre son raisonnement. Parfois, Ryan a du mal à comprendre ou à prendre en compte d'autres perspectives que la sienne, mais il prend toujours le temps de poser des questions en cours de route, ce qui est une compétence importante.
Éducation physique et santé	En voie d'acquisition	Ryan s'est montré franc-jeu et meneur dans toutes les activités physiques. Il a activement participé à toutes les activités et saurait décrire les conséquences des choix en matière d'activité physique et d'alimentation sur la santé et le bien-être de la personne. Il continue de développer certaines de ses aptitudes motrices fondamentales, notamment lorsqu'il doit maîtriser un ballon ou un objet similaire. Avec plus de pratique et de participation, Ryan gagnera en confiance et développera encore mieux ses compétences.
Éducation artistique	En voie d'acquisition	Ryan a pu nommer divers éléments artistiques utilisés par les communautés autochtones. Pendant notre recherche d'informations sur les différentes régions du Canada, Ryan a eu besoin d'aide pour créer des œuvres d'art (visuelles, danse, musique) représentant la région qu'il explorait. Il était un peu inquiet au moment de présenter ses œuvres, mais avec le temps et s'il en a l'occasion, il gagnera en confiance et sera plus fier de sa créativité.

Autoévaluation des compétences essentielles et choix d'objectifs

Mon objectif était de penser différemment cette année. Cette année, j'ai dû faire preuve de beaucoup de créativité et d'esprit critique. En sciences, j'ai pu faire un projet de recherche sur ce que je voulais et, comme j'aime beaucoup les beaux cailloux, j'ai décidé d'étudier les pierres et j'en ai appris beaucoup sur les différents types de roches en Colombie-Britannique. J'ai dû beaucoup réfléchir sur la manière de les regrouper en catégories et d'expliquer les différentes caractéristiques dans ma présentation. C'est la chose la plus difficile que j'ai faite de toute l'année et je suis vraiment fier d'avoir fait du bon travail.

Mon objectif était de mieux communiquer ma pensée. Je pense que j'ai beaucoup progressé dans ma compétence de communication parce que j'ai appris à écrire un très bon paragraphe et je sais tout sur la ponctuation. Je ne savais rien de tout ça l'an dernier. Et l'enseignante nous a donné beaucoup de projets d'écriture et nous avons fait des affiches et des présentations. Nous avons écrit nos propres histoires et pièces de théâtre et nous avons aussi rédigé des réflexions comme celle-ci pour nous aider à comprendre comment nous évoluons. J'aime aussi beaucoup qu'on ait eu à faire plusieurs présentations en classe, parce que j'aime regarder les autres et parce que ça aide à parler devant une classe. J'ai plus confiance en moi dans ma communication qu'en troisième année.

Exemple 6 – Réflexion de l'élève sur les compétences essentielles en lien avec l'ensemble du programme d'études à partir du portfolio d'une élève de 11^e année

Les enseignants ont intégré la réflexion sur les compétences essentielles et le choix d'objectifs au cours Liens avec la vie personnelle et professionnelle, et ils ont invité les élèves à réfléchir à l'ensemble des disciplines étudiées. Puis, ils ont indiqué par une note dans le rapport d'étape ou le bilan des acquis l'endroit où l'élève et ses parents et parents substitués pouvaient trouver la réflexion sur les compétences essentielles et les objectifs choisis.



Autoévaluation et choix d'objectifs

Cette année, je me suis beaucoup améliorée sur le plan de la réflexion. J'ai affûté mon esprit critique en résolvant des problèmes mathématiques complexes, en appliquant des concepts de chimie et de gouvernement comparé, et en analysant des œuvres littéraires. Grâce à ces activités, j'ai appris à suivre le processus qui m'amène à comprendre des idées complexes et j'utilise mieux ces idées afin de construire des arguments et des convictions (des compétences qui m'ont beaucoup aidé dans les débats et les rédactions). Mes compétences de pensée critique sont représentées par l'exemplaire miniature de Guerre et Paix dans mon portfolio, puisque, au fond, ce livre divise un texte long et complexe en parties simples et digests pour en faciliter la compréhension (une compétence nécessaire à l'analyse critique et à la réflexion). L'année prochaine, j'aimerais ressembler davantage à la boîte de marqueurs qui se trouve dans mon portfolio : plus polyvalente, plus flexible et plus créative. J'espère y parvenir en demandant l'avis des autres et en m'investissant dans des exercices créatifs.

Cette année, j'ai réussi à employer un vocabulaire plus précis dans mes communications avec les autres. J'ai progressé dans ce domaine grâce au calcul (qui m'oblige à montrer mon travail de manière très précise), au cours de littérature 12 (qui m'oblige à analyser des textes complexes) et au débat (qui m'oblige à articuler des idées complexes de manière compréhensible). L'évolution de cette précision est représentée par la règle dans mon portfolio; comme une règle, j'essaie de choisir des mots et de décrire mon travail mathématique aussi précisément que possible. J'ai évolué sur le plan de la collaboration, qui fait partie de la compétence essentielle de la communication. Comme une paire d'écouteurs (un objet de mon portfolio), je devrais essayer de mieux intégrer les idées des membres de mon groupe, ce qui améliorera non seulement la qualité du travail, mais aussi l'expérience d'apprentissage des membres du groupe.

Ce projet de portfolio m'a permis de mieux comprendre les différents aspects de mon identité et la manière dont ils sont liés à la société dans son ensemble. J'ai mis dans la boîte une étiquette que j'ai reçue lors d'un concours de débat, car cette étiquette représente la manière dont j'ai évolué sur ce plan important. Le débat et des cours comme Gouvernements comparés avancé et les sciences humaines m'ont aidé à prendre conscience des questions sociales. Par exemple, le cours Gouvernements comparés avancé m'a fait prendre conscience de la dévastation écologique au Nigeria causée par les pétrolières étrangères qui exploitent les ressources naturelles du pays. L'année prochaine, j'espère pouvoir en faire davantage pour faire avancer ce que je crois être juste et changer la société en mieux. J'espère le faire en m'inscrivant à davantage de clubs et en faisant davantage de bénévolat au sein de ma communauté.



Programmation

Fréquence

En vertu du nouveau cadre d'action pour le suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e, les élèves de tous les niveaux scolaires doivent recevoir au moins cinq rapports de suivi des acquis chaque année scolaire : quatre rapports d'étape pendant l'année et un bilan des acquis à la fin de celle-ci. Ces directives ont pour objet d'informer régulièrement les élèves et leurs parents et parents substituts pour aider les élèves à mieux apprendre.



Rappel

Peu importe le calendrier choisi, le suivi des acquis ne doit pas rester un exercice isolé. L'évaluation en classe et le suivi des acquis doivent être formatifs et se concentrer sur la croissance de l'élève au fil du temps en lui donnant des retours qui l'aident à approfondir son apprentissage pour la suite.

Calendriers des communications

Les écoles doivent préparer des calendriers réactifs alignés sur les principes du Ministère et des conseils scolaires.

Vu la grande variété de calendriers et de formats dans les écoles britanno-colombiennes, l'énoncé de principes pour le suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e année n'impose pas de prescriptions quant à la manière de mettre ces principes en œuvre dans le calendrier scolaire. La responsabilité de mettre au point un calendrier qui remplisse les conditions exposées dans les principes appartient à l'école ou au conseil scolaire.

Les écoles divisant l'année en semestres devraient envoyer aux parents et parents substitués un bilan des acquis à la fin de chaque semestre afin de leur fournir un suivi sommatif à jour pour chaque discipline étudiée par l'élève.

L'application des principes pour le suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e au sein d'un système à semestres ou d'un calendrier différent peut changer la fréquence globale du suivi. Cependant, le nombre de rapports de suivi générés pour chaque élève et pour chaque discipline devrait rester plus ou moins constant, peu importe le système.

Exemples de calendriers de suivi

À noter que ces calendriers sont présentés à titre d'exemple seulement. Il n'est pas obligatoire de les suivre, mais les écoles et conseils scolaires peuvent s'en inspirer.

Système à semestres

Pour chaque semestre :

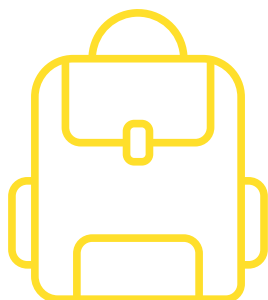
- Rapport d'étape informel : au début du cours afin de créer une conception commune des attentes et fixer des objectifs.
- Rapports d'étape par écrit : à mi-parcours.
- Bilan des acquis : à la fin du cours.



AOÛT	SEPT	OCT Semestre 1 Rapport d'étape informel
NOV Semestre 1 Rapports d'étape par écrit	DÉC	JANV Semestre 1 Bilan des acquis
FÉVR	MARS Semestre 2 Rapport d'étape informel	AVR Semestre 2 Rapport d'étape par écrit
MAI	JUIN Semestre 2 Bilan des acquis	JUILL

Système linéaire

- Rapport d'étape informel : en octobre
- Rapport d'étape par écrit : en décembre
- Rapport d'étape informel : en février
- Rapport d'étape par écrit : en avril
- Bilan des acquis : en juin



AOÛT	SEPT	OCT Rapport d'étape informel
NOV	DÉC Rapport d'étape par écrit	JANV
FÉVR Rapport d'étape informel	MARS	AVR Rapport d'étape par écrit
MAI	JUIN Bilan des acquis	JUILL

Système à trois trimestres

Si les trois trimestres se déroulent sous la responsabilité d'un seul enseignant, comme c'est généralement le cas dans une école primaire, le calendrier des communications peut être organisé de la même manière que dans un [système linéaire](#).

Si les trois trimestres ont pour but de diviser l'année scolaire en trois parties, le calendrier des communications peut s'inspirer de l'exemple de [système à semestres](#) plus haut.

Système à quatre trimestres

Si les quatre trimestres se déroulent sous la responsabilité d'un seul enseignant, comme c'est parfois le cas dans une école primaire, le calendrier des communications peut être organisé de la même manière que dans un [système linéaire](#).

Si les trois trimestres ont pour but de diviser l'année scolaire en quatre parties, le calendrier des communications peut s'inspirer de l'exemple de [système à semestres](#) plus haut. Cependant, l'école ou le conseil scolaire peut choisir d'alterner le type de rapports d'étape – écrits et informels – lors de chaque trimestre. Cette structure permettrait quand même de respecter le nombre obligatoire de rapports d'étape par écrit (deux) et de rapports d'étape informels (deux) à produire par année.

Système copernicien

Chaque trimestre comprendrait les communications suivantes :

- un rapport d'étape informel au début du cours pour établir une conception commune des attentes et se fixer des objectifs;
- un rapport d'étape écrit à mi-parcours;
- un bilan des acquis à la fin du cours.

Cependant, en fonction du nombre de trimestres, l'école ou le conseil scolaire peut choisir d'alterner les rapports d'étape écrits et informels lors de chaque trimestre, à condition qu'en fin d'année, on ait produit deux rapports écrits et deux rapports informels.

Deux systèmes de suivi des acquis au sein d'une même école

En général, les écoles à classes multiprogrammes qui doivent respecter les obligations de suivi des acquis tant pour la maternelle à la 9^e que pour la 10^e, 11^e et 12^e année s'imposent tout de même l'un des calendriers scolaires courants présentés ci-dessus. Tous les élèves doivent recevoir des rapports au même format et aux mêmes intervalles, à la seule différence que les rapports de la maternelle à la 9^e année comportent un indicateur de compétence, et ceux de la 10^e, 11^e et 12^e année – des cotes et des pourcentages. Les élèves de 10^e, 11^e et 12^e année recevront également un bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme dans le bilan des acquis. Tous les autres aspects du suivi des acquis scolaires sont les mêmes de la maternelle à la 12^e année.

L'école peut consulter les exemples ci-dessus pour déterminer le système qui conviendrait le mieux aux besoins des enseignants, des élèves et de leurs parents et parents substituts.

Système de scolarisation à distance ou en ligne

En général, les écoles à enseignement en ligne, à distance ou hybrides suivent l'un des calendriers scolaires courants présentés ci-dessus. L'école peut consulter les exemples ci-dessus pour déterminer le système qui conviendrait le mieux aux besoins des enseignants, des élèves et de leurs parents et parents substituts.



Rencontres

Le suivi des acquis effectué sous forme de rencontre est un moment important pour la communication entre la maison et l'école.

L'enseignant choisit le format de rencontre qui lui convient et qui répond le mieux aux besoins de l'élève et de ses parents et parents substituts. Par exemple :

- une rencontre en tête-à-tête entre parents et parents substituts et enseignant pour discuter des progrès de l'élève;
- une rencontre centrée sur l'élève, avec sa participation active, voire sous sa direction.

Conseils pour une rencontre fructueuse

Avant la rencontre :

- Envoyer un message (sur papier ou numérique) aux parents et parents substituts pour les inviter à assister à la rencontre, en y indiquant l'horaire.
- Demander aux parents et parents substituts de répondre à un questionnaire ou de remplir un formulaire pour indiquer les domaines sur lesquels ils souhaitent s'informer ou les sujets qu'ils souhaitent aborder.
- Inviter les parents et parents substituts à explorer le portfolio de l'enfant, le cas échéant.
- Poser des questions sur ce que les parents et parents substituts observent chez leur enfant, notamment en lien avec son apprentissage.
- Aménager le lieu de la rencontre de manière à favoriser les échanges.
- Se familiariser avec les antécédents de l'élève en prenant connaissance des informations disponibles, de son dossier scolaire permanent et de tout plan d'apprentissage personnalisé ou plan d'apprentissage de l'élève.
- Déterminer le ou les domaines dont il y a lieu de discuter.
- Préparer un formulaire de rencontre qui servira d'ordre du jour et de compte-rendu de la rencontre, et qui pourra être classé au dossier de l'élève.



Les rencontres donnent à l'élève l'occasion de...

- se joindre à ses parents et parents substituts et à ses enseignants pour se pencher sur son cheminement scolaire;
- démontrer ses aptitudes;
- participer au choix de ses prochains objectifs d'apprentissage;
- prendre la responsabilité de son éducation en y réfléchissant;
- mieux se connaître et acquérir plus de confiance.



Les rencontres donnent à l'enseignant l'occasion de...

- se faire une idée des attentes et des avis des parents et parents substituts à l'égard de l'école et du programme d'enseignement;
- mieux s'informer sur les élèves de sa classe;
- faire comprendre aux parents et parents substituts comment fonctionne l'enseignement en classe et s'assurer leur soutien;
- communiquer aux parents et parents substituts des nouvelles sur le développement de l'élève et suggérer des moyens pour soutenir son apprentissage;
- renforcer la communication entre la maison et l'école.

Pendant la rencontre :

- Accueillir les parents et parents substituts et établir les paramètres de la rencontre et le rôle de chaque participant.
- Poser des questions ouvertes, écouter attentivement, prendre des notes et paraphraser les préoccupations des parents et parents substituts.
- Éviter le jargon pédagogique.
- Indiquer avec précision ce que l'élève fait ou ne fait pas en montrant des exemples d'apprentissage en classe.
- Garder l'élève au centre des discussions.
- Conclure en résumant brièvement les points importants de la rencontre, indiquer les actions de suivi et, si nécessaire, fixer la date de la prochaine rencontre.



Les rencontres donnent aux parents l'occasion de...

- mieux connaître le programme d'études;
- mieux comprendre le processus d'apprentissage et d'évaluation;
- se faire une meilleure idée des aptitudes de leur enfant;
- découvrir des moyens pour soutenir la croissance, les progrès et l'apprentissage de leur enfant;
- participer au suivi des acquis de l'élève.

Après la rencontre :

- Envoyer une note à la maison (papier ou numérique) demandant aux parents et parents substituts de lui faire part de leurs réactions et de toute autre réflexion que la rencontre aurait suscitée.
- Consigner les renseignements concrets, les besoins indiqués par les parents, les parents substituts, l'élève ou l'enseignant, et les actions discutées, et classer le compte-rendu de la rencontre au dossier.
- Commencer à mettre en œuvre toute action de suivi nécessaire.
- Poursuivre la communication avec les parents et parents substituts par l'entremise de courriels de suivi, de rencontres, de messages textes ou d'appels téléphoniques.





Passage et redoublement

Les élèves de la maternelle à la 9^e ne doivent généralement pas redoubler d'année. En 10^e, 11^e et 12^e, la décision de faire passer ou redoubler un cours doit être prise dans l'intérêt primordial de l'élève par les enseignants, les parents, les parents substitués, le directeur et le directeur adjoint. Bon nombre de conseils scolaires disposent de politiques qui leur sont propres à ce sujet, et toute décision concernant le passage et le redoublement des élèves doit s'y conformer.

Passage

La plupart des élèves répondent aux normes d'apprentissage et passent à l'année ou au niveau supérieur chaque année. Si, à la fin de l'année, certains aspects d'une norme d'apprentissage ne sont pas encore acquis, une note à cet effet doit être transmise à l'enseignant qui prend le relais pour qu'il puisse préparer les plans d'apprentissage appropriés dès le début de l'année suivante.

Redoublement

En général, les élèves obtiennent leur diplôme d'études secondaires en 13 ans (de la maternelle à la 12^e année). Cependant, dans certaines circonstances, les élèves, les parents, les parents substitués et les enseignants peuvent juger qu'il est dans l'intérêt de l'élève de redoubler une année ou un cours. Cette décision comporte des conséquences d'ordre social, émotionnel et pédagogique pour l'élève. Le cas échéant, il convient de définir des outils et des stratégies d'enseignement différents pour combler les lacunes d'apprentissage relevées précédemment. Idéalement, cette décision doit se prendre après concertation entre les parents ou parents substitués, l'équipe de direction de l'école et l'élève. Si l'on est en train de décider de faire redoubler l'élève, il est important que ses parents ou parents substitués en soient informés.

Passage avec soutien

Dès que l'élève commence à montrer des écarts par rapport aux normes d'apprentissage, l'enseignant doit clairement déterminer ses besoins et établir un plan d'action pour l'accompagner. Lorsque l'élève passe au niveau supérieur sans avoir satisfait aux normes d'apprentissage dans une ou plusieurs disciplines à la fin de l'année, il convient d'élaborer un plan concret pour soutenir ses besoins d'apprentissage. Le plan de soutien à l'apprentissage doit être rédigé de concert par l'enseignant qui fait passer l'élève et par celui qui prendra le relais afin de déterminer le type de soutien et de services dont l'élève aura besoin pour répondre aux normes d'apprentissage prévues. Le processus de planification du soutien doit aussi faire participer l'élève et sa famille.

Exemples d'interventions pour aider les élèves à répondre aux normes d'apprentissage

**Alex**

Le prof de 4^e année d'Alex a remarqué que l'élève avait des difficultés en lecture. Alex était capable de lire des livres d'images sans aide, et des livres à chapitres simples avec beaucoup d'aide de la part de l'enseignant. L'enseignant a utilisé un modèle d'intervention reposant sur l'évaluation formative et certaines stratégies pédagogiques pour contrôler et approfondir les compétences d'Alex en lecture. Bien qu'Alex ait fait des progrès au cours de l'année, ses compétences étaient toujours en dessous du niveau attendu pour son âge et son niveau scolaire. Ses parents craignaient qu'Alex ne prenne du retard et ne soit pas en mesure de le rattraper. Selon eux, le redoublement était la seule solution.

L'enseignant a orienté Alex vers le responsable de l'éducation inclusive pour une évaluation formelle de ses capacités de lecture. L'évaluation a permis de dresser un profil de ses points forts et de ses besoins aux fins de l'élaboration d'un plan d'intervention. En consultation avec les parents d'Alex, l'enseignant a élaboré un programme d'activités de littératie pour l'été et a suggéré des activités de proximité estivales et des ressources d'apprentissage à domicile. Il a également informé l'enseignante qui prendrait le relais des besoins d'Alex en septembre et a discuté de la possibilité qu'Alex participe à une aide à l'apprentissage individuelle et collective pour l'année scolaire suivante. La nouvelle enseignante s'est servie de ces renseignements pour élaborer un plan d'amélioration des aptitudes de lecture d'Alex en 5^e année.

**Jordan**

En début d'année, l'enseignant de 7^e année de Jordan a noté que l'élève avait du mal à répondre aux normes d'apprentissage en mathématiques. Jordan avait une connaissance limitée des faits et des opérations de base sur les nombres entiers et était incapable d'additionner, de soustraire et de multiplier des nombres décimaux et des fractions. L'enseignant a organisé une rencontre avec les parents à titre de rapport informel afin de les informer des besoins de Jordan et de discuter des mesures de soutien qui pourraient l'aider.

Au moment du rapport d'étape écrit en décembre, Jordan commençait à démontrer des capacités minimales des concepts et des compétences disciplinaires en mathématiques, de sorte que l'enseignant lui a attribué l'indicateur « compétence émergente ». Dans son rapport, l'enseignant a également décrit les objectifs de Jordan pour la prochaine étape. Il a indiqué en bref les activités que Jordan pouvait faire à la maison et à l'école ainsi que les ressources utiles pour renforcer ses compétences fondamentales en mathématiques. Jordan a également été jumelé à un camarade de classe « tuteur » pour l'aider, et il s'est vu attribuer un bloc de soutien où il pouvait bénéficier d'un accompagnement en petit groupe ou individuel. De plus, l'enseignant a mis en œuvre plusieurs [pratiques d'évaluation différenciée](#) pour permettre à Jordan d'accéder à ses connaissances et de les démontrer de la manière la plus naturelle pour lui.

L'ensemble des stratégies d'intervention a permis à Jordan de s'améliorer dans la plupart des domaines lacunaires, sauf dans un domaine clé. À la fin de l'année, l'enseignant avait bon espoir que Jordan pouvait passer en 8^e année. Puisqu'il ne montrait pas une parfaite compréhension des notions et compétences, Jordan a reçu la mention « en voie d'acquisition » en mathématiques dans le bilan des acquis, ainsi qu'une appréciation soulignant que la division est le domaine dans lequel Jordan doit s'améliorer, ainsi que quelques stratégies qu'il pouvait appliquer à la maison pour consolider ses capacités. Pour veiller à ce que les progrès de Jordan se poursuivent en 8^e année, l'enseignant de 7^e année a également indiqué à la direction de l'école et à l'enseignant qui prendrait le relais toutes les stratégies et adaptations efficaces qui ont été utilisées pour soutenir son apprentissage.



Kelly

Au cours du premier trimestre, la professeure de chimie 11 a pris conscience que Kelly avait des difficultés. L'élève n'a rendu aucun rapport de laboratoire, ses devoirs en classe montraient une compréhension limitée du contenu et elle était souvent absente. Après discussion avec Kelly et ses parents substituts, l'enseignante a décidé d'attribuer la cote « IE » (acquis non démontré) dans le premier rapport d'étape en indiquant que Kelly devait remettre ses rapports de laboratoire et reprendre un examen dans un délai prescrit. L'enseignante a convenu avec Kelly et ses parents substituts de se rencontrer de nouveau pour suivre les progrès et mettre au point un système de communication maison-école par des courriels réguliers, afin que tout le monde soit sur la même longueur d'onde quant aux tâches à accomplir.

Au cours du dernier trimestre, il est devenu évident que Kelly avait peu de chances de réussir le cours à la fin de l'année. Elle n'avait pas rendu suffisamment de devoirs pour démontrer ses acquis par rapport aux normes d'apprentissage du cours. Kelly et ses parents substituts ont demandé qu'à la fin de l'année, on lui attribue la cote « IE » et une liste de devoirs à remettre avant le 1^{er} septembre. Les parents substituts ont accepté de superviser le travail de Kelly, d'embaucher un tuteur pour la soutenir et d'explorer les options de cours d'été.

La première semaine de septembre, l'enseignante a vérifié les travaux de Kelly et a constaté qu'ils étaient encore inachevés et qu'il n'y avait pas assez de preuves d'apprentissage pour lui octroyer la note de passage. La cote « IE » a été convertie en « F » pour échec, et Kelly a dû reprendre le cours. Cette fois, elle a suivi le cours dans le cadre du programme d'apprentissage autonome hybride du conseil scolaire. Ce dernier a évalué les travaux que Kelly avait déjà accomplis l'année précédente et lui a accordé un crédit pour les deux unités suivies. C'est grâce à ce plan que Kelly a pu passer son cours.



Remerciements

Le ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance a élaboré ces principes de suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e en collaboration avec ses partenaires, à savoir la Fédération des enseignantes et des enseignants de la Colombie-Britannique, l'association des directeurs et directeurs adjoints de la Colombie-Britannique (BC Principals' and Vice-Principals' Association), l'association des surintendants d'école de la Colombie-Britannique (BC School Superintendents Association) et la fédération des associations d'écoles indépendantes (Federation of Independent School Associations), et en tenant compte des commentaires du comité directeur de l'éducation des Premières Nations (First Nations Education Steering Committee).

Le Ministère tient à remercier les membres de l'équipe de mise en œuvre des principes de suivi des acquis de la maternelle à la 12^e année qui ont consacré leur temps et leur expertise à l'élaboration du présent document et d'autres outils connexes :

- Allison Wall, SD42 Maple Ridge et Pitt Meadows
- April Smith, SD23 Okanagan Centre
- Chas Desjarlais, SD39 Vancouver
- Danielle Paloposki, École secondaire King David
- D'Arcy Deacon, SD64 Îles du Golfe
- Helen Gould, École Collingwood
- Jane Ostashek, SD46 Sunshine Coast
- Jennifer Delvecchio, SD41 Burnaby
- Joanne Weatherby, SD34 Abbotsford
- Jordan Kleckner, SD23 Okanagan Centre
- Lena Palermo, SD61 Grand Victoria
- Lucinda Wolters, SD71 Vallée de Comox
- Luke Friesen, SD22 Vernon
- Meaghan Abra, SD61 Grand Victoria
- Nancy Gulluson, École en ligne Heritage Christian
- Pascale Bernier, SD93 Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique
- Sam Johnston, École St. George's

Annexes

Annexe A : Définitions

appréciation : s'entend des remarques écrites ou conversations documentées centrées sur les points forts qui décrivent les compétences de l'élève par rapport aux normes d'apprentissage et indiquent des objectifs précis de développement. Les appréciations doivent être formulées dans un langage clair et accessible aux élèves et à leur famille.

bilan des acquis : s'entend du rapport sommatif écrit des acquis qui est remis à l'élève et à ses parents et parents substituts à la fin de l'année scolaire ou du semestre et qui décrit les acquis de l'élève par rapport aux normes d'apprentissage.

choix d'objectifs par l'élève : s'entend de l'exercice consistant à se fixer des objectifs d'apprentissage et de croissance pour l'année scolaire. Cet exercice doit commencer le plus tôt possible dans l'année et se répéter régulièrement en cours d'année. Les objectifs doivent être éclairés par la réflexion de l'élève sur ses compétences essentielles et peuvent être en lien avec ses connaissances et ses aspirations plus larges sur le plan professionnel et personnel et au sein de la communauté.

compétences essentielles : s'entend des ensembles de compétences intellectuelles, personnelles, sociales et affectives dont tous les élèves ont besoin pour continuer d'apprendre jusqu'à la fin de leur vie. Les compétences essentielles sont la compétence de réflexion, la compétence de communication et la compétence personnelle et sociale.

critères : s'entend des principes ou repères descriptifs qui, en relation avec les normes d'apprentissage, permettent d'analyser et évaluer les progrès de l'élève.

de concert avec l'élève : s'entend de l'approche collaborative qui consiste à placer l'élève au centre du processus d'évaluation afin de l'impliquer dans la définition de critères, le choix d'objectifs d'apprentissage et la façon de démontrer ses acquis.

domaine d'apprentissage : s'entend des cours, disciplines ou matières qui constituent les programmes d'études obligatoires du Ministère. Le corps enseignant est responsable de communiquer les progrès que les élèves font dans tous les domaines d'apprentissage figurant dans l'[arrêté sur les disciplines d'études obligatoires](#).

échelle de compétence du Ministère : s'entend de l'échelle à quatre paliers de compétence (émergente, en voie d'acquisition, acquise ou approfondie) utilisée en C.-B., telle que définie dans l'[arrêté ministériel sur les rapports de suivi des acquis \(Learning Update Order\)](#). Cette échelle de compétence s'utilise également dans les évaluations de littératie et de numératie de la C.-B.

évaluation : s'entend de la décision concernant la qualité des informations démontrant les acquis en fonction des critères et normes établis. En général, c'est en fonction de celle-ci que l'enseignant attribue un indicateur de compétence ou une cote et un pourcentage, et formule son appréciation.

évaluation en classe : s'entend du recueil systématique d'informations montrant ce que les élèves savent, comprennent et peuvent faire, ainsi que les domaines susceptibles d'amélioration.

évaluation formative : comporte deux composantes, la première étant le recueil continu d'informations démontrant les acquis dans le but de guider l'enseignement et le développement des élèves, et la deuxième, le retour d'informations aux élèves pour les aider à approfondir leur apprentissage.

évaluation sommative : s'entend de l'évaluation qui a généralement lieu à la fin d'une période d'enseignement (un projet, une unité, un cours, un semestre, un programme ou une année scolaire) afin d'évaluer les progrès de l'élève par rapport aux normes d'apprentissage, contrairement à l'évaluation formative, qui s'effectue de manière continue tout au long du cycle d'apprentissage.

inclusion : s'entend de la philosophie pédagogique qui reconnaît la diversité de la population étudiante et veille à ce que tous les élèves aient droit à un accès équitable à l'apprentissage et à la poursuite de l'excellence dans tous les aspects de l'éducation.

informations démontrant les acquis : aussi appelées « preuves d'apprentissage », s'entend des objets façonnés, exemples de travail ou produits de l'apprentissage de l'élève que l'enseignant évalue en fonction de critères établis et des normes d'apprentissage des programmes d'études.

normes d'apprentissage : s'entend des normes liées aux compétences disciplinaires (savoir-faire, stratégies et processus que l'élève apprend au fil du temps) et des normes liées au contenu (les sujets et les connaissances essentielles de chaque niveau scolaire) qui sont toutes les deux définies dans les programmes d'études du Ministère :

- Les *compétences disciplinaires* sont les savoir-faire, les stratégies et les processus que les élèves sont censés développer dans chaque domaine d'apprentissage à un niveau scolaire donné. Elles traduisent les attentes concernant ce que les élèves devraient être en mesure de faire à la suite de leur apprentissage.
- Le *contenu* traduit les attentes concernant les savoirs que les élèves doivent maîtriser à la fin d'une année scolaire dans un domaine d'apprentissage.

programme d'études : s'entend du document du Ministère qui renferme les normes d'apprentissage de chaque domaine d'apprentissage de la maternelle à la 12^e année. Les programmes d'études décrivent ce que les élèves sont censés savoir, faire et comprendre à chaque niveau scolaire dans chaque domaine d'apprentissage.

rapports d'étape : s'entend des communications adaptées, régulières, flexibles et accessibles aux élèves et à leurs parents et parents substituts sur les progrès de l'élève par rapport aux normes d'apprentissage énoncées dans les programmes d'études du Ministère. Les exigences s'appliquant aux rapports d'étape (par écrit et informels) sont décrites dans l'énoncé de principes pour le suivi des acquis des élèves de la maternelle à la 12^e année. Elles ont pour but de faire en sorte que les élèves et leur famille soient bien informés de leurs progrès.

réflexion sur les compétences essentielles : s'entend de la réflexion de l'élève sur ses progrès personnels dans l'acquisition de compétences essentielles et sur son investissement dans l'apprentissage et son sens des responsabilités à cet égard. Les réflexions de l'élève doivent guider son choix d'objectifs.

Annexe B : Rôles et responsabilités

Le ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance, les conseils scolaires, le personnel des conseils scolaires, les directions d'école et le corps enseignant ont des rôles et des responsabilités différents mais complémentaires en ce qui a trait au suivi et à la communication des acquis aux élèves et à leur famille.

Responsabilités du Ministère

- Mettre en place un cadre législatif et des politiques concernant le suivi des acquis et mettre l'information à la disposition des élèves et de leur famille.
- Mettre en place des programmes d'études actuels applicables à l'échelle de la province qui définissent les normes d'apprentissage pour chaque année et chaque domaine d'apprentissage.
- Décrire des niveaux de compétence que les élèves doivent démontrer par l'entremise des activités d'évaluation du Ministère.
- Fournir des ressources pour aider les conseils scolaires, les districts et les enseignants à mettre en œuvre des politiques du Ministère.
- Élaborer des formulaires de suivi des acquis sur le site MyEducation BC.
- Renseigner les parents et parents substituts sur ce que les enfants étudieront à l'école et sur le mode de communication des progrès auquel ils peuvent s'attendre.

Responsabilités des conseils et districts scolaires

- Veiller à ce que la législation provinciale et les politiques du Ministère soient respectées dans les écoles.
- Élaborer des pratiques de suivi des acquis qui reflètent au mieux les réalités au niveau local et qui s'alignent sur les principes pour le suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e année (2023).
- Donner aux écoles des conseils sur l'application de la politique et des processus de suivi des acquis.
- Approuver l'utilisation d'un formulaire de suivi des acquis scolaires local qui répond aux exigences du Ministère en matière de contenu, si les formulaires du Ministère ne sont pas utilisés.
- Surveiller l'efficacité des pratiques de suivi des acquis et remédier aux problèmes.

Responsabilités des directions d'école

- S'assurer que les enseignants respectent la législation provinciale et la politique du Ministère.
- Communiquer aux enseignants les procédures décrites dans les principes pour le suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e année et dans toute politique locale à cet effet, ainsi que le format et le [calendrier](#) de suivi des acquis à l'école.
- Utiliser des formulaires de suivi approuvés.

- Aider les enseignants à comprendre les procédures de suivi des acquis et les exécuter.
- Surveiller la satisfaction des parents et parents substituts à l'égard du suivi des acquis.
- Établir une politique de l'école concernant le retrait et le transfert des élèves.
- Tenir des dossiers complets et précis sur les rapports prévus par la loi sur les écoles (School Act), les règlements qui en découlent et les arrêtés ministériels.
- Déterminer la manière la plus appropriée de s'assurer que l'école réponde aux demandes de renseignements des parents et parents substituts sur les programmes d'études suivis à l'école.

Responsabilités du corps enseignant

- Respecter la législation provinciale et les politiques du Ministère en matière de suivi des acquis scolaires.
- Planifier et mettre en place des évaluations complètes en classe qui permettront de recueillir des informations fiables démontrant les acquis afin de rendre compte efficacement des progrès des élèves.
- Communiquer aux parents, au début de l'année scolaire, la date à laquelle ils peuvent s'attendre à recevoir un rapport d'étape ou un bilan des acquis, ainsi que la forme que prendront ces communications.
- Transmettre aux parents et parents substituts d'[élèves aux besoins particuliers](#) les informations sur les acquis en respectant la législation provinciale, les lignes directrices et les procédures établies dans l'énoncé de principes pour le suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e année.
- Indiquer ce que l'élève peut faire, les domaines susceptibles d'amélioration et les moyens pour l'aider dans son apprentissage en tenant compte des normes d'apprentissage énoncées dans les programmes d'études du Ministère ou dans [un programme autorisé par un conseil scolaire ou l'autorité des écoles indépendantes](#) ou des objectifs d'apprentissage personnels de l'élève.
- Formuler une appréciation sur [les habitudes d'apprentissage et la participation de l'élève](#).
- Suivre les lignes directrices en attribuant un indicateur selon [l'échelle de compétence du Ministère](#).
- Suivre les lignes directrices en [attribuant des cotes](#) et des pourcentages.

Annexe C : Questions fréquentes

Obligations et calendrier

1. Pour qui les bulletins scolaires changent-ils?

Les bulletins scolaires changent pour tous les élèves du système d'éducation public de la province. Les changements s'appliquent notamment aux élèves en apprentissage de la langue anglaise ou de la langue française, aux apprenantes et apprenants adultes, aux élèves ayant des besoins particuliers et à celles et ceux qui suivent un enseignement à distance ou en mode hybride. Cependant, les écoles indépendantes disposent d'une certaine souplesse dans la manière d'appliquer ces changements aux bulletins scolaires. Les parents et parents substituts peuvent s'adresser à l'école de leur enfant pour en savoir plus sur les changements prévus.

2. Pourquoi les bulletins scolaires changent-ils?

Ce que l'élève apprend aujourd'hui est plus complexe que jamais. La Colombie-Britannique a remanié ses programmes d'études de manière à répondre aux besoins des élèves actuels. Ces programmes apportent toujours aux élèves de solides bases en lecture, écriture et mathématiques. Mais ils leur apprennent aussi à réfléchir, à communiquer, à résoudre des problèmes et à utiliser leurs acquis d'une manière qui compte dès à présent dans leurs études et qui comptera demain dans un monde en évolution rapide.

Les nouveaux programmes d'études sont en place dans toutes les classes depuis 2019, mais les bulletins scolaires n'ont guère changé depuis 1994. Ces bulletins scolaires font désormais l'objet d'un remaniement, afin qu'ils concordent avec les programmes d'études et que chaque élève en Colombie-Britannique ait toutes les chances de succès dans ses études.

3. Avec ces changements, combien de bulletins scolaires doit-il y avoir par année scolaire?

Tout comme avant, il doit y avoir au moins [cinq rapports de suivi des acquis](#) par année scolaire, dont **trois** rapports d'étape par écrit (bulletins scolaires) et **deux** rapports d'étape informels (rencontres parents-enseignants, communications par téléphone ou par courriel, etc.). Le nombre de bulletins scolaires n'a pas changé.

4. Faut-il continuer d'utiliser le dossier scolaire permanent de l'élève?

Oui. Toutes les écoles doivent continuer d'appliquer l'[arrêté sur les dossiers scolaires permanents](#) (PSR, pour Permanent Student Record) et les [instructions](#) qui s'y rapportent.

5. À quel moment faut-il communiquer chacun des rapports?

Les règles se fondent sur un calendrier annuel et peuvent être adaptées aux différents programmes. Vu la grande variété de calendriers et de formats utilisés dans les écoles de la C.-B., le Ministère n'impose pas de calendrier précis pour la production des rapports de suivi des acquis.

Les écoles et conseils scolaires doivent mettre au point des calendriers répondant aux besoins et se conformant aux principes de communication des acquis. Le présent document donne différents exemples de [calendriers de suivi des acquis](#). Dans l'idéal, tous les partenaires au sein de l'école et du conseil scolaire collaborent à la mise au point du calendrier de communication des acquis qui répond le mieux à leur situation.

6. Comment appliquer les nouveaux principes de communication des acquis dans une école utilisant le système semestriel?

Les nouveaux principes de suivi des acquis, tout comme les précédents, prévoient [trois rapports d'étape par écrit et deux rapports d'étape informels](#) répartis tout au long de l'année scolaire. Avec les principes précédents, les écoles utilisant le système semestriel produisaient normalement chaque année quatre rapports par écrit (un en cours de semestre et un en fin de semestre). Avec les nouveaux principes de suivi des acquis, ces écoles peuvent continuer à faire de même, mais la mise au point du calendrier et des structures d'enseignement se fait toujours au niveau local.

Rapports d'étape

1. Les trois rapports d'étape par écrit se présentent-ils comme un bulletin scolaire?

Les trois rapports d'étape par écrit peuvent être des bulletins scolaires, mais l'école peut aussi choisir tout autre format par écrit répondant aux normes du Ministère et aux besoins des élèves et des familles. Les parents et parents substitués peuvent s'adresser à l'école de leur enfant pour mieux comprendre ce à quoi ils doivent s'attendre.

2. Le rapport d'étape par écrit doit-il communiquer les acquis pour tous les domaines d'apprentissage?

Chaque rapport d'étape par écrit doit communiquer les acquis pour chacun des domaines que l'élève étudie à ce moment-là. Par exemple, si l'élève n'a pas commencé de cours d'éducation artistique au moment du rapport d'étape par écrit d'octobre, ce domaine d'apprentissage ne figure pas dans ce rapport.

L'[arrêté sur les domaines d'apprentissage obligatoires](#) (de la maternelle à la 9^e année) et l'[arrêté sur les programmes d'études du secondaire deuxième cycle](#) (pour les 10^e, 11^e et 12^e années) précisent les domaines qui doivent être enseignés et qui nécessitent donc un

suivi des acquis. Les écoles ou les conseils scolaires disposent de l'autonomie nécessaire pour déterminer, dans leurs propres politiques de suivi des acquis, la fréquence des rapports convenant à chaque domaine d'apprentissage.

3. Une rencontre parents-enseignants ou une rencontre menée par l'élève compte-t-elle comme un rapport d'étape?

Oui. Toute [rencontre](#) organisée à laquelle participent les parents, les parents substitués ou l'élève (rencontre entre les parents ou parents substitués et l'enseignant ou enseignante ou rencontre menée par l'élève) peut compter comme rapport d'étape informel.

4. Est-ce qu'un portfolio numérique publié en ligne compte comme un rapport d'étape par écrit?

L'intérêt du rapport de suivi des acquis par écrit réside dans le fait qu'il apporte des informations très claires sur la progression de l'élève dans chacun des domaines en cours d'étude. Un portfolio peut servir d'outil de suivi, à condition qu'il réponde aux conditions énumérées ci-dessous.

- a. L'enseignant ou enseignante y communique les acquis de l'élève par rapport aux normes d'apprentissage dans les domaines en cours d'étude à ce moment au moyen d'un indicateur sur l'échelle de compétence (de la maternelle à la 9^e) ou de cotes et pourcentages (en 10^e, 11^e et 12^e), ainsi que d'une appréciation dans les deux cas.
- b. Il inclut l'avis de l'enseignant ou enseignante sur l'assiduité de l'élève, sur les domaines où l'on a constaté des progrès importants et sur les domaines susceptibles d'amélioration.
- c. Il contient des contenus produits par l'élève, notamment une réflexion sur les compétences essentielles et un choix d'objectifs.

5. Faut-il faire la moyenne des notes d'un trimestre, d'un semestre ou d'une année?

Bien que les pratiques d'évaluation en classe soient du ressort de chaque enseignant, la nature continue de l'apprentissage doit être prise en compte lors de l'évaluation et du suivi des acquis scolaires. Souvent, la moyenne des notes obtenues au cours d'un trimestre, d'un semestre ou d'une année ne donne pas l'image la plus précise des compétences de l'élève par rapport aux normes d'apprentissage au moment de la communication des acquis. Par exemple, si on calculait la moyenne des notes, l'élève ayant éprouvé des difficultés en début d'année, alors qu'il ou elle venait juste de commencer à explorer les concepts, verrait sa note globale pénalisée même après avoir fait preuve de solides progrès plus tard dans l'année.

Chaque suivi des acquis scolaires doit rendre compte de l'état actuel des compétences de l'élève par rapport aux normes d'apprentissage et, dans la mesure du possible, prendre en compte les preuves des plus récentes. La moyenne des notes peut être un facteur de démotivation important qui risque de miner la participation des élèves et la nature continue

de leur apprentissage. Donner des occasions de progrès et d'amélioration est bénéfique tant pour l'élève que pour l'enseignant ou enseignante, car cela crée un milieu d'apprentissage où l'élève explore volontiers les idées et les sujets de manière créative au lieu de s'inquiéter de « trouver la bonne réponse » pour que ses notes ne soient pas pénalisées.

Les décisions de pondération des notes aux différentes étapes d'un cours appartiennent en fin de compte à chaque membre du corps enseignant et les pratiques peuvent varier selon le niveau scolaire ou la matière enseignée. Ainsi, même quand l'élève fait preuve de progrès tout au long de l'année scolaire dans les compétences disciplinaires liées à la recherche et à la communication, il se peut qu'on n'ait pas de nouvelles occasions d'évaluer ses acquis sur un sujet particulier qui lui avait posé des difficultés. En attribuant un indicateur de compétence ou une cote et un pourcentage pour un domaine d'apprentissage donné, l'enseignant ou enseignante tient compte des acquis démontrés par l'élève tant pour les compétences disciplinaires que pour le contenu.

6. Est-il permis de regrouper des domaines d'apprentissage lors de la communication des acquis?

Il est possible de regrouper des domaines d'apprentissage à des fins pédagogiques (par exemple : exploration et investigation pour les cours de sciences et de sciences humaines et sociales; littérature pour English Language Arts, sciences, sciences humaines et sociales, etc.; numératie pour éducation physique et santé, mathématiques, et conception, compétences pratiques et technologies). En effet, les programmes d'études ont été conçus de manière à promouvoir les pratiques pédagogiques transdisciplinaires et interdisciplinaires.

Cependant, pour les deux rapports d'étape par écrit et pour le bilan des acquis (ainsi que dans le dossier scolaire permanent de l'élève), les écoles sont tenues d'attribuer un indicateur de compétence distinct (ou une cote et un pourcentage distincts, selon l'année) pour chaque domaine d'apprentissage.

L'échelle de compétence utilisée en C.-B.

1. Qu'est-ce que l'échelle de compétence utilisée en C.-B.?

De la maternelle à la 9^e année, les bulletins scolaires utilisent l'[échelle de compétence établie par le Ministère](#) afin d'uniformiser la communication des acquis dans toutes les écoles de la province. Cette échelle compte quatre paliers de compétence désignés par les indicateurs « émergente », « en voie d'acquisition », « acquise » et « approfondie ».

L'échelle de compétence indique aux parents et parents substituts où l'élève se situe dans son apprentissage et ce sur quoi il ou elle doit travailler. Les renseignements apportés par l'échelle de compétence sont complétés par une appréciation de l'enseignant ou

enseignante (remarques écrites) précisant davantage ce sur quoi l'élève peut encore travailler.

Les bulletins scolaires des 10^e, 11^e et 12^e années continuent d'indiquer des cotes et pourcentages. Ils incluent aussi des observations écrites, car l'appréciation fait désormais partie de tous les bulletins scolaires de la maternelle à la 12^e année.

2. Pourquoi utiliser l'échelle de compétence?

L'adoption de l'échelle de compétence maintient des normes élevées pour les acquis scolaires et repose sur la recherche, qui montre qu'en se concentrant sur la compétence de l'élève, on améliore la fiabilité des résultats lors des évaluations en classe et des examens et on stimule sa motivation à apprendre. Cette méthode déplace l'accent de la compétition vers l'acquisition des compétences, ce qui motive l'élève à continuer d'apprendre même après avoir rendu ses devoirs et reçu son bulletin scolaire. De plus, en mettant l'accent sur les progrès accomplis par chacune et chacun, elle favorise l'inclusion des élèves ayant des besoins particuliers.

3. Quel accompagnement sera apporté aux élèves lors du passage de l'échelle de compétence (de la maternelle à la 9^e) aux cotes et pourcentages (en 10^e, 11^e et 12^e années)?

En Colombie-Britannique, l'évaluation des acquis a toujours comporté le passage d'une échelle à un système de cotes et pourcentages. De la maternelle à la 3^e année, les acquis des élèves s'évaluent sur une échelle depuis longtemps. Les conseils scolaires emploient différentes stratégies pour accompagner le passage de l'échelle aux cotes et pourcentages.

Certains organisent des séances de perfectionnement professionnel où les enseignants et enseignantes du primaire et du secondaire s'enseignent mutuellement des moyens d'accompagner cette transition dans leur propre contexte local.

Beaucoup d'enseignants et enseignantes trouvent utile d'employer les termes de l'échelle de compétences en classe pour tous les niveaux scolaires. À leur avis, cela sert souvent de passerelle entre les deux systèmes de suivi des acquis. Pour des exemples pratiques, voir le module 7 intitulé « Des pratiques d'évaluation encourageantes » dans le [webinaire sur le suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e année](#) (en anglais).

Par ailleurs, l'appréciation fait également partie de la communication des acquis à tous les niveaux de la maternelle à la 12^e année. Quand l'élève passe de l'échelle de compétence du primaire et du premier cycle du secondaire aux cotes et pourcentages du second cycle du secondaire, l'appréciation des enseignants et enseignantes demeure une constante qui l'aide à se situer dans son acquisition des compétences et à déterminer ce qu'il faut faire pour progresser. À cet égard, le corps enseignant continue comme toujours à accompagner les élèves dans leur transition du primaire au premier, puis au deuxième cycle du secondaire.

Cotes et pourcentages

1. Quelles notes figurent sur les bulletins scolaires de 10^e, 11^e et 12^e années?

Les bulletins scolaires de 10^e, 11^e et 12^e années continuent d'indiquer des cotes et pourcentages. Ils comportent aussi des observations écrites, car les cotes et pourcentages ne suffisent pas à dresser un tableau complet de l'élève dans son acquisition des compétences. C'est là qu'intervient l'appréciation. Les enseignants rédigeront à l'intention des élèves de 10^e, 11^e et 12^e année des observations qui expliquent clairement l'état de leurs compétences. De plus, elles indiquent aux familles ce que l'élève doit faire pour progresser dans son apprentissage.

2. Pourquoi l'échelle de compétence ne sera-t-elle pas utilisée en 10^e, 11^e et 12^e année?

À l'heure actuelle, les élèves du deuxième cycle du secondaire ont besoin de cotes et de pourcentages pour réaliser leur transition vers le postsecondaire. La transition des élèves et des familles de l'échelle de compétence utilisée de la maternelle à la 9^e année au système à cotes et pourcentages en 10^e, 11^e et 12^e année sera facilitée par l'inclusion d'une appréciation, qui figure dans tous les bulletins scolaires de la maternelle à la 12^e année.

3. Les élèves de 10^e, 11^e et 12^e année reçoivent-ils une note de passage même s'ils n'assistent pas aux cours ou ne remettent pas suffisamment de travaux?

Non. La note de passage d'un cours n'est pas automatiquement accordée aux élèves de 10^e, 11^e ou 12^e année qui n'assistent pas à un nombre suffisant de classes ou ne remettent pas suffisamment de travaux pour démontrer leurs acquis. L'enseignant travaille avec l'élève et ses parents ou parents substituts pour déterminer la meilleure voie à suivre. Il se peut que cette voie soit l'attribution d'une note d'échec et le redoublement du cours.

4. Puis-je utiliser l'échelle de compétence en 10^e, 11^e et 12^e années?

Du moment que les rapports d'étape par écrit comportent bien une cote et un pourcentage, les enseignants et enseignantes ont toujours la possibilité d'y ajouter d'autres informations, y compris un indicateur de compétence s'ils ou elles le souhaitent. Il est important de noter que l'indicateur de compétence n'est pas requis en 10^e, 11^e et 12^e années.

Pour l'évaluation en classe, les enseignants et enseignantes sont libres d'utiliser les méthodes répondant le mieux aux besoins de leurs élèves.

Appréciation

1. Qu'est-ce que l'appréciation?

L'appréciation s'entend des observations figurant dans le bulletin scolaire. Il s'agit d'un retour utile pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e. Elle précise la situation de l'élève dans son acquisition des compétences et les objectifs à atteindre pour aller de l'avant.

2. Qui reçoit une appréciation dans ses bulletins scolaires?

L'appréciation est utile pour tous les élèves. C'est pourquoi elle figure dans tous les bulletins scolaires de la maternelle à la 12^e année, alors qu'auparavant elle était facultative en 10^e, 11^e et 12^e années.

3. Sous quel format se présente l'appréciation?

Il n'y a pas de format obligatoire. Le format de l'appréciation dépend beaucoup de l'outil de suivi des acquis utilisé par l'école ou le conseil scolaire. D'après les commentaires des parents, les listes à puces et autres formats privilégiant la concision sont souvent préférables.

4. Que doit inclure l'appréciation?

L'appréciation consiste à coucher par écrit des observations indiquant les points forts de l'élève ou à consigner des conversations décrivant ses acquis, ainsi qu'à donner des conseils précis sur les moyens d'améliorer ses résultats. L'appréciation peut montrer comment l'élève a fait preuve de ses compétences en classe dans des situations d'apprentissage concrètes.

Cependant, il n'est pas nécessaire que l'appréciation renvoie expressément aux normes d'apprentissage. Elle doit plutôt se concentrer sur les jalons importants dans la progression et l'apprentissage de l'élève.

5. Faut-il donner une appréciation pour chaque domaine d'apprentissage?

Oui. Chaque domaine d'apprentissage étudié nécessite une appréciation. Cependant, l'appréciation doit être concise et rendre compte des acquis de l'élève plutôt que des normes d'apprentissage des programmes d'études ou du plan des cours enseignés.

Celles et ceux qui enseignent plusieurs domaines à une même classe (par exemple dans le primaire) fusionnent souvent en une seule appréciation leurs observations sur chacun des domaines en cours d'étude. Cette approche cohésive de l'appréciation reflète la nature interdisciplinaire de l'apprentissage tel qu'il se produit dans leurs classes. Celles et ceux qui enseignent dans un seul domaine (le plus souvent aux premier et second cycles du

secondaire) préfèrent généralement donner des appréciations concises portant sur ce domaine.

Conduite, participation et assiduité

1. L'assiduité, la conduite et les habitudes de travail peuvent-elles entrer en ligne de compte dans l'évaluation globale de l'élève?

Non. Pour chaque domaine, les avis ou décisions de l'évaluation doivent être formulés en fonction des normes d'apprentissage ou des objectifs personnels et de rien d'autre. Par conséquent, les habitudes de travail et la participation de l'élève doivent faire l'objet d'un rapport distinct de celui portant sur ses acquis.

Par ailleurs, l'évaluation et le suivi des acquis ne doivent pas servir de moyen disciplinaire. Il ne faut pas pénaliser l'élève en réduisant ses notes pour des problèmes de conduite ou d'absences répétées. Cependant, lorsque l'élève a manqué trop de cours ou n'a pas rendu assez de travaux pour que l'enseignant ou enseignante puisse évaluer ses acquis et attribuer un indicateur de compétence ou une cote et un pourcentage, il doit y avoir concertation entre l'élève, ses parents ou parents substituts, l'équipe enseignante et la direction de l'école pour décider de la meilleure voie à suivre. Dans ce cas, l'élève peut [passer au niveau suivant avec des adaptations](#), se voir attribuer une [cote « IE » pour acquis non démontré](#) ou devoir [redoubler le cours](#).

2. Comment se fait le suivi de l'assiduité, de la conduite et des habitudes de travail?

Le suivi des habitudes d'apprentissage et de la participation de l'élève peut se faire à partir de sa réflexion sur ses compétences essentielles, de son choix d'objectifs et de l'appréciation.

3. Comment communiquer l'assiduité de l'élève aux parents ou parents substituts?

Il suffit de faire figurer dans les rapports d'étape par écrit un nombre de jours d'absence généré automatiquement.

4. La participation et l'assiduité de l'élève peuvent-elles compter pour un certain pourcentage de sa note globale?

Non. La note de l'élève doit être attribuée en fonction des normes d'apprentissage et de rien d'autre. Par conséquent, il est hors de question d'allouer 10 % pour la participation ou 5 % pour l'assiduité. Dans l'évaluation des compétences, tenir compte des comportements tels que lever la main pour répondre à des questions pénalise injustement les élèves qui manquent d'assurance pour s'exprimer en classe.

5. Faut-il noter l'assiduité, la conduite et les habitudes de travail par une lettre ou par un chiffre?

Le suivi des habitudes d'apprentissage et de la participation de l'élève doit faire l'objet d'un rapport distinct de celui portant sur ses acquis. L'attribution d'une note ou d'une cote (comme G, S ou N) n'est pas le moyen le plus efficace d'évaluer la conduite de l'élève.

Le suivi des habitudes d'apprentissage et de la participation de l'élève peut se faire à partir de sa réflexion sur ses compétences essentielles, de son choix d'objectifs et de l'appréciation.

6. Donne-t-on une note de passage à chaque élève même s'il ou elle n'assiste pas aux cours ou ne remet pas suffisamment de travaux?

Non. Il se peut que l'élève n'assiste pas à suffisamment de cours, ne participe pas assez aux discussions ou ne remette pas assez de devoirs pour que l'équipe enseignante puisse évaluer ses acquis et ses progrès. Dans ce cas, l'élève peut [passer au niveau suivant avec des adaptations](#), se voir attribuer une [cote « IE » pour acquis non démontré](#) ou devoir [redoubler le cours](#).

Réflexion sur les compétences essentielles et choix d'objectifs

1. Qu'est-ce que les compétences essentielles?

Les compétences essentielles sont les trois ensembles de savoir-faire appelés compétence de réflexion, compétence de communication et compétence personnelle et sociale. Leur acquisition s'intègre à tous les domaines d'apprentissage et à tous les niveaux scolaires de la maternelle à la 12^e année. Ce sont les compétences de communication, de réflexion et de fonctionnement en société dont les élèves ont besoin pour réussir maintenant et dans leur vie future.

2. Comment les compétences essentielles sont-elles évaluées?

Il n'y a pas d'évaluation directe des compétences essentielles. Les élèves développent leurs compétences essentielles en apprenant à « faire » (une des compétences disciplinaires) dans chaque domaine d'apprentissage. Par conséquent, elles font partie intégrante des programmes d'études. La seule évaluation directe des compétences essentielles se fait au moyen de la réflexion de l'élève sur ses compétences essentielles et du choix d'objectifs pour son apprentissage.

3. Pourquoi demander à l'élève de réfléchir sur ses compétences essentielles et de se fixer des objectifs?

Notre monde évolue constamment. Il est toujours important que les élèves assimilent des faits et chiffres, mais il est tout aussi important que chacune et chacun apprenne à réfléchir de manière critique, à communiquer et à interagir avec les autres. C'est là qu'entrent en jeu les compétences essentielles. Les compétences essentielles font partie intégrante des programmes d'études de la Colombie-Britannique, si bien que l'élève les acquiert et les développe jour après jour tout au long de sa scolarité.

La réflexion sur ses propres compétences et le choix d'objectifs sont des habiletés fondamentales à acquérir dès le plus jeune âge. Ces compétences aideront l'élève à réussir non seulement à l'école, mais aussi dans la vie personnelle et professionnelle. En réfléchissant sur ses propres compétences et en se fixant des objectifs, l'élève apprend à mieux se connaître, à œuvrer de manière à réaliser ses objectifs et à reconnaître ses succès.

4. Quelles sont les attentes quant au suivi des compétences essentielles?

Pendant l'année scolaire, l'élève examine et évalue le développement de ses compétences essentielles et présente les résultats de sa réflexion dans les deux rapports d'étape par écrit et dans le bilan des acquis. La réflexion sur les compétences essentielles encourage l'élève à se pencher sur son parcours d'apprentissage et à expliquer comment il ou elle a développé, et continuera de développer, sa compétence de communication, sa compétence de réflexion et sa compétence personnelle et sociale.

5. Sur quelles compétences essentielles la réflexion de l'élève doit-elle porter au fil de l'année scolaire?

Pour que l'élève dispose d'une certaine souplesse dans sa démarche d'apprentissage, il n'est pas obligatoire que sa réflexion porte sur toutes les compétences essentielles ou sur l'une d'elles en particulier, sauf disposition prévue par la politique de l'école et du conseil scolaire.

6. Sous quel format la réflexion sur les compétences essentielles et le choix d'objectifs doivent-ils se faire?

Afin que l'élève dispose d'une certaine souplesse dans sa démarche d'apprentissage, le Ministère ne fixe pas de format obligatoire pour sa réflexion sur ses compétences essentielles et pour son choix d'objectifs. Il appartient aux conseils scolaires de déterminer le format et la marche à suivre, en veillant à la pertinence de chacun des processus.

La section [Réflexion sur les compétences essentielles et choix d'objectifs](#) présente plusieurs exemples.

7. Pour le choix d'objectifs, faut-il que l'élève se fixe des objectifs en fonction des compétences essentielles?

Même si le choix d'objectifs découle naturellement de la réflexion sur les compétences essentielles, il n'est pas nécessaire que les objectifs choisis soient liés aux compétences essentielles, sauf si l'élève, l'enseignant ou enseignante, l'école ou le conseil scolaire en décide ainsi. Les objectifs de l'élève peuvent être d'ordre personnel, scolaire, sportif, créatif ou professionnel. Avec cette souplesse, l'élève peut s'investir dans le processus de la manière qui lui parle le plus.

8. Qui est chargé d'inclure la réflexion sur les compétences essentielles et le choix d'objectifs dans les rapports de suivi des acquis?

Les écoles comptent en leur sein différents professionnels pouvant aider les élèves à réfléchir sur leurs compétences essentielles et à se fixer des objectifs en vue du suivi des acquis. De plus, les écoles et les conseils scolaires disposent d'une variété de structures aptes à faire le nécessaire pour remplir cette condition et sont encouragés à mettre au point le système qui répond le mieux aux besoins de leurs équipes enseignantes, de leurs élèves et des parents et parents substituts.

La section [Réflexion sur les compétences essentielles et choix d'objectifs](#) donne des idées sur la manière de structurer ce volet du suivi des acquis.

9. Les volets réflexion sur les compétences essentielles et choix d'objectifs de l'élève doivent-ils figurer dans son dossier scolaire permanent?

Non. Les volets réflexion sur les compétences essentielles et choix d'objectifs de l'élève n'ont pas besoin de figurer dans son dossier scolaire permanent.

Bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme

1. Comment indiquer si l'élève est sur la bonne voie pour obtenir son diplôme d'études secondaires?

Chaque année en juin, le rapport d'étape des élèves de 10^e, 11^e et 12^e années inclut un bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme. Ce bilan donne un instantané des progrès de l'élève dans les cours à réussir et les évaluations à passer pour obtenir son diplôme. Il indique les cours et évaluations déjà achevés, les cours auxquels l'élève est actuellement inscrit ou inscrite, et ce qu'il lui reste à faire pour obtenir son diplôme. De plus, il indique clairement le diplôme visé (diplôme Dogwood ou Cornouiller, diplôme de fin d'études secondaires double, diplôme pour adultes, certificat Evergreen, etc.).

2. Qui reçoit un bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme?

Un bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme figure sur le dernier rapport d'étape de l'année scolaire de chaque élève de 10^e, 11^e ou 12^e année. Il s'agit notamment des élèves visant les titres suivants :

- Diplôme de fin d'études secondaires en Colombie-Britannique (diplôme Dogwood ou Cornouiller);
- Diplôme de fin d'études secondaires pour adultes (diplôme Dogwood pour adultes);
- Diplôme de fin d'études secondaires en Colombie-Britannique (programme d'immersion en français);
- Diplôme de fin d'études secondaires en Colombie-Britannique (programme francophone);
- Certificat de fin de scolarité (certificat Evergreen).

3. Qui produit le bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme?

Le bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme est produit automatiquement par MyEducationBC. Les conseils scolaires qui n'utilisent pas MyEducationBC doivent établir des politiques et procédures locales précisant la manière de répondre à cette condition, et notamment les personnes chargées de mener à bien ce processus.

4. Peut-on envoyer le bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme plus souvent qu'une fois à la fin juin?

Oui. La seule obligation consiste à envoyer le bilan en même temps que le dernier rapport d'étape par écrit de l'année scolaire. Cependant, si l'école ou le conseil scolaire le souhaite et en a la capacité, rien ne l'empêche de l'envoyer plus souvent.

5. Le bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme est-il un relevé de notes?

Non. **Le bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme n'est pas un relevé de notes officiel ou informel.** C'est un instantané de la situation de l'élève selon les dossiers de l'école. La situation de l'élève quant à l'obtention du diplôme est confirmée par le ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance.

Le bilan de la situation repose sur les données fournies par l'école et ne constitue pas une confirmation de l'obtention du diplôme. La situation vérifiée par le ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance s'obtient à partir du compte de l'élève sur le site officiel des relevés de notes (StudentTranscripts Service). Pour toutes questions, et en cas de non-concordance, il faut s'adresser à l'école.

6. À quoi sert le bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme?

Le bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme fait partie de la dernière communication de l'année concernant les acquis des élèves de 10^e, 11^e et 12^e année. On peut aussi l'envoyer à la famille à n'importe quel autre moment de l'année si la famille a besoin des informations qu'il contient. Des enseignants ont dit s'en être servi lors de rencontres avec les parents ou parents substituts, de réunions avec l'équipe de suivi et de scolarisation ou de conversations visant à planifier la transition d'élèves ayant des besoins particuliers, d'apprenants adultes ou d'élèves en éducation non traditionnelle.

Le bilan de la situation repose sur les données fournies par l'école et ne constitue pas une confirmation de l'obtention du diplôme. La situation vérifiée par le ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance s'obtient à partir du compte de l'élève sur le site officiel des relevés de notes (StudentTranscripts Service). Pour toutes questions, et en cas de non-concordance, il faut s'adresser à l'école.

Inclusivité de l'évaluation et du suivi des acquis

1. Comment le fait d'avoir des besoins particuliers et un plan d'apprentissage personnalisé (PAP) se répercute-t-il sur le bulletin scolaire?

Les élèves en apprentissage de la langue anglaise, en apprentissage de la langue française dans le programme francophone ou ayant des besoins particuliers bénéficient d'un accompagnement de l'école à chaque étape de leur scolarité. Ces élèves reçoivent leur bulletin scolaire au même moment que leurs camarades de classe.

2. Lorsque l'élève a un plan d'apprentissage personnalisé (PAP), lui attribue-t-on automatiquement l'indicateur de compétence « émergente » ou « en voie d'acquisition » ou des cotes et pourcentages moins élevés?

Non. L'élève bénéficiant d'un PAP ou d'un PAE ne reçoit pas automatiquement un indicateur de compétence « émergente » ou « en voie d'acquisition » ou une cote et un pourcentage plus faibles à cause des adaptations employées pour accompagner son apprentissage. Si, avec les adaptations, l'élève fait preuve d'acquis répondant aux normes d'apprentissage, il faut lui attribuer l'indicateur de compétence ou la cote et le pourcentage correspondant aux acquis démontrés. Le recours à des adaptations ne signifie pas que l'élève ne répond pas adéquatement aux normes d'apprentissage.

Pour en savoir plus, voir la section intitulée [Pratiques inclusives de suivi des acquis](#).

3. Que faire quand les compétences linguistiques de l'élève limitent sa capacité à démontrer ses acquis?

Lorsque l'élève est en apprentissage de la langue anglaise ou en apprentissage de la langue française dans le programme francophone et que ses compétences linguistiques limitent sa capacité à démontrer ses acquis dans un domaine d'apprentissage donné, il faut lui donner une appréciation expliquant sa situation dans son apprentissage et proposant des stratégies pour avancer dans ses études. Il n'est pas obligatoire de lui attribuer un indicateur de compétence ou une cote et un pourcentage et cela peut être à éviter jusqu'au jour où l'élève est en mesure de bien démontrer ses acquis.

Il est important de noter que même sans bien maîtriser la langue, l'élève peut souvent faire preuve d'acquis pouvant être évalués et notés dans plusieurs domaines d'apprentissage qui ne dépendent pas de l'expression verbale (éducation physique et santé, arts, compétences pratiques et technologies, mathématiques, etc.). Il convient donc de lui attribuer un indicateur de compétence et une cote et un pourcentage dans ces domaines d'apprentissage.

4. Comment se présentent les rapports d'étape par écrit des élèves dont les acquis s'évaluent par rapport aux objectifs d'apprentissage personnels de leur PAP plutôt qu'aux normes d'apprentissage des programmes d'études?

Dans de rares cas, les acquis des élèves ayant des déficiences cognitives importantes ou une neurodivergence sont évalués et notés par rapport aux objectifs d'apprentissage personnels figurant dans leur PAP plutôt qu'aux normes d'apprentissage des programmes d'études. Les bulletins scolaires de ces élèves incluent une appréciation expliquant la situation de l'élève par rapport aux objectifs définis dans son PAP ainsi que les domaines à améliorer. Il n'est pas obligatoire de lui attribuer un indicateur de compétence ou une cote et un pourcentage, et cela peut même être à éviter. Cependant, si on décide d'utiliser un indicateur de compétence ou une cote et un pourcentage, le rapport d'étape par écrit doit bien mentionner que cela se rapporte aux objectifs du PAP de l'élève et non aux normes d'apprentissage des programmes d'études.

Il est important de noter qu'une partie des élèves ayant une déficience cognitive importante ou une neurodivergence peuvent encore répondre aux normes d'apprentissage des programmes d'études dans certains domaines (éducation physique et santé, arts, compétences pratiques et technologies, etc.) et qu'il faut alors leur attribuer un indicateur de compétence ou une cote et un pourcentage dans ces domaines.

5. Faut-il mentionner les objectifs du PAP de l'élève?

Sauf pratiques contraires de l'école ou du conseil scolaire, il n'est pas obligatoire de mentionner les objectifs du PAP lorsque l'évaluation se fait par rapport aux normes

d'apprentissage des programmes d'études.

Dans de rares cas, l'évaluation et le suivi des acquis des élèves ayant des déficiences cognitives importantes ou une neurodivergence se font par rapport aux objectifs d'apprentissage personnels indiqués dans leur PAP plutôt qu'aux normes d'apprentissage des programmes d'étude. Les bulletins scolaires de ces élèves incluent une appréciation expliquant la situation de l'élève par rapport aux objectifs définis dans son PAP ainsi que les domaines à améliorer. Il n'est pas obligatoire de lui attribuer un indicateur de compétence ou une cote et un pourcentage, et cela peut même être à éviter. Cependant, si on décide d'utiliser un indicateur de compétence ou une cote et un pourcentage, le rapport d'étape par écrit doit bien mentionner que cela se rapporte aux objectifs du PAP de l'élève et non aux normes d'apprentissage des programmes d'études.

6. Que faire quand l'élève vise un certificat de fin de scolarité (également appelé certificat Evergreen)?

Il arrive que l'élève ait une déficience cognitive importante ou une neurodivergence et vise un certificat de fin de scolarité (Evergreen) plutôt qu'un diplôme d'études secondaires (Dogwood ou Cornouiller). Dans ce cas, l'élève reçoit tout de même un enseignement en rapport avec les normes d'apprentissage des programmes d'études, mais l'évaluation de ses acquis se fait en fonction des objectifs d'apprentissage personnels définis dans son PAP. Le suivi des acquis de ces élèves se fait dans le même format et selon le même calendrier que celui des autres élèves de leur milieu scolaire.

Les rapports d'étape par écrit et le bilan des acquis doivent indiquer si l'élève vise l'obtention d'un certificat de fin de scolarité et si l'évaluation se fait en fonction des objectifs d'apprentissage personnels décrits dans son PAP.

Annexe D : Ressources

Colombie-Britannique, ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance. *A Framework for Classroom Assessment*.

<https://curriculum.gov.bc.ca/sites/curriculum.gov.bc.ca/files/pdf/assessment/a-framework-for-classroom-assessment.pdf>

Colombie-Britannique, ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance. Webinaires sur le suivi des acquis tenant compte des nouveaux programmes d'études du deuxième cycle du secondaire (en anglais). <https://curriculum.gov.bc.ca/fr/classroom-assessment/webinars>

Colombie-Britannique, ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance. *Cadre pédagogique pour la petite enfance de la Colombie-Britannique*.

https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/early-learning/teach/earlylearning/fr_early_learning_framework.pdf

Colombie-Britannique, ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance. Parcours d'apprentissage. <https://curriculum.gov.bc.ca/fr/learning-pathways>

Colombie-Britannique, ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance. Parcours d'apprentissage : Histoires d'enseignement et d'apprentissage.

<https://curriculum.gov.bc.ca/fr/learning-pathways/teaching-and-learning-stories>

Colombie-Britannique, ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance. Évaluation en classe et transmission des résultats : Matériel d'accompagnement pour l'évaluation.

<https://curriculum.gov.bc.ca/fr/classroom-assessment>

Colombie-Britannique, ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance. *Soutien à l'autoévaluation des compétences essentielles et à la transmission des résultats*.

<https://curriculum.gov.bc.ca/sites/curriculum.gov.bc.ca/files/pdf/assessment/fr-supporting-self-assessment.pdf>